

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 14 mai 2018, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et constatation du quorum :
 - Projection de la vidéo « Réalisations 2017 - Événements publics »
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 avril 2018, à 19 h et le 13 avril 2018, à 15 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat de gré à gré de 98 783,07 \$ à l'OBNL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la Place du Marché
- 20.02** Addenda - Reconduction du contrat de services pour les services animaliers avec patrouille avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 140 760 \$, pour la période allant du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 (dossier 1174577001)
- 20.03** Conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec Englobe Corp. pour des études de caractérisation géotechnique et environnementale, la préparation des plans et devis de réhabilitation et pour effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites, pour une somme maximale de 172 928,15 \$ et approbation d'une convention à cet effet (dossier 1186681001)

- 20.04** Addenda - Octroi d'une contribution financière supplémentaire, non récurrente, de 3 127 \$ pour l'année 2018 à Prévention Sud-Ouest (PSO) pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) (dossier 1174399007)
- 20.05** Octroi de contributions financières non récurrentes totalisant 5 000 \$ pour l'organisation de fêtes de quartier (dossier 1186481002)
- 20.06** Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111004)
- 20.07** Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 135 484 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) (dossier 1185111003)
- 20.08** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 23 105 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859004)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018 (dossier 1185106005)
- 30.02** Acceptation de la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction et l'avis de règlement dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et Devimco Immobilier inc. (dossier 1187683001)

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet - Règlement sur les modalités de publication des avis publics (dossier 1187279004)
- 40.02** Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'actualiser certaines dispositions (dossier 1186347001)
- 40.03** Adoption d'un premier projet - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015)
- 40.04** Adoption d'un premier projet - Projet particulier d'occupation visant l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé dans la cour arrière du bâtiment sis au 3612, rue Notre-Dame Ouest - Restaurant L'Avenue (Dossier 1186347013)
- 40.05** Addenda - Adoption d'un second projet - Projet particulier de construction d'un immeuble de 5 logements et de 3 étages au 2056, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1186347009)
- 40.06** Addenda - Ordonnances modifiant la date de la tenue de l'évènement « Exposition d'art extérieure », au parc des Meubliers, pour le 26 et 27 mai 2018 (dossier 1186748003)

- 40.07** Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux d'excavation à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Peel, du 19 au 20 mai 2018 (dossier 1187240002)
- 40.08** Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1187366002)
- 40.09** Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Bridge, Wellington, Saint-Patrick, le boulevard Monk et l'avenue Atwater, du 24 mai au 27 juillet 2018 (Dossier 1187365003)
- 40.10** Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654002)
- 40.11** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 5760, rue Angers (dossier 1183459004)
- 40.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 1376, rue Charlevoix (dossier 1183459006)
- 40.13** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5446, rue Angers (dossier 1183459009)
- 40.14** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 850, rue des Seigneurs (Dossier 1184824006)
- 40.15** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 556, rue de Sébastopol (dossier 1183459008)
- 40.16** Opération cadastrale - Cession de terrain aux fins de frais de parc - Lot 1 573 920, situé au 5073, rue Turcot, du côté sud de la rue Turcot, à l'est de la rue Bourassa (dossier 1177168001)
- 40.17** Modification de l'horaire de l'espace tarifé SP160, situé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort (dossier 1184704001)
- 40.18** Recommandation au conseil d'agglomération, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, l'adoption d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx (dossier 1186347010)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1184334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré de 98 783,07 \$ à l'OBNL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la Place du Marché

D'autoriser une dépense maximale de 98 783,07 \$ pour un mandat de services professionnels pour la mise en place de mesures temporaires d'occupation et d'activation sur les rues Saint-Ambroise et Atwater dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, projet communément appelé la « Place du Marché »; D'octroyer à cette fin, un contrat de services professionnels de 98 783,07 \$ à Pépinière & collaborateurs, payable en 4 versements, soit un premier versement de 49 391,54 \$ à la signature de la présente convention; un deuxième versement de 24 695,77 \$ à la remise en état des réalisations de l'été dernier; un troisième versement de 19 756,61 \$ à l'ouverture officielle du site et au début de son activation; et un dernier versement de 4 939,15 \$ à l'acceptation du bilan de fin de saison;

D'approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Pépinière & collaborateurs;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-04 16:48

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré de 98 783,07 \$ à l'OBNL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la Place du Marché

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), l'arrondissement a procédé en 2017 à la piétonnisation partielle et saisonnière d'un tronçon de la rue Saint-Ambroise et de l'avenue Atwater, aux abords du marché Atwater, en créant la Place du Marché.

Le PIRPP offre l'accompagnement et un soutien financier aux arrondissements dont la candidature a été retenue suite à un appel de projets annuel. Le programme vise une implantation graduelle de nouvelles rues piétonnes sur le territoire montréalais, en offrant le soutien pour des mesures transitoires et temporaires durant deux ans, en vue d'un aménagement permanent la troisième année.

Le projet vise la poursuite, pour une deuxième année, de la piétonnisation partielle et saisonnière de la Place du Marché, pendant la période estivale, soit entre la Fête de la Saint-Jean-Baptiste et la Fête du Travail.

Le PIRPP offre un soutien financier de 100 000 \$, versé aux arrondissements par virement de crédits de budget de fonctionnement.

L'organisme Pépinière & collaborateurs a réalisé le projet de la Place du Marché en 2017. Cet organisme a développé une expertise dans la gestion de mandat intégré pour la conception et la réalisation d'aménagements de lieux publics. Une équipe multidisciplinaire travaille pour l'organisme, pouvant prendre en charge tant la réalisation de plans que la construction et l'installation de mobiliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 22 0095 - 4 avril 2017 - Octroi d'un contrat de gré à gré de 142 365,49 \$ à l'OSBL Pépinière & collaborateurs et approbation de la convention de services professionnels pour la réalisation du mandat d'occupation transitoire du projet de piétonnisation partielle de la rue Saint-Ambroise (dossier 1177010003).

DESCRIPTION

Le mandat de Pépinière & collaborateurs vise à prendre en charge l'occupation transitoire du lieu, soit la conception et la réalisation du projet temporaire pour l'année 2. Un premier mandat a été octroyé à Pépinière & collaborateurs pour le volet de consultation citoyenne et le travail de concertation avec les différents partenaires impliqués. Le présent mandat vise la conception des plans d'aménagements et la création d'une placette publique. Il prévoit également un volet Animation pendant l'été et l'organisation d'une activité hebdomadaire sur les lieux. Le volet Communications est également pris en charge par l'organisme.

JUSTIFICATION

Le projet prévoit le déploiement des aménagements réalisés à l'an un, leurs bonifications et l'agrandissement de l'espace occupé vers l'avenue Atwater. Des rencontres citoyennes sont prévues ce printemps pour impliquer les utilisateurs de la Place du marché dans la bonification des aménagements. Suivant le succès de la démarche réalisée en 2017, l'arrondissement désire poursuivre la réalisation du mandat avec l'organisme Pépinière & collaborateurs.

Pour les nouveaux aménagements, une dépense maximale de 10 000 \$ (avant taxes) sera imputée au PTI pour l'achat d'un placotioir qui sera installé sur l'avenue Atwater. Ce montant ne fait pas partie du présent sommaire et fait l'objet d'une note explicative au bon de commande.

Le projet de piétonnisation s'inscrit dans les recommandations de l'étude menée sur le pôle Atwater en répondant aux objectifs de sécurisation des abords du marché et au développement d'une place accrue pour les piétons. L'an deux de ce projet transitoire permet de tester des aménagements avant la réalisation des aménagements finaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Mandat de 85 917 \$ plus taxes:

Le PIRPP offre un soutien financier de 100 000 \$ à l'arrondissement, dont un mandat de 66 557,00 \$ (avant taxes) sera alloué à ce contrat.

La DAUP contribue pour un montant de 19 360 \$ (avant taxes).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra de réduire la circulation automobile aux abords du marché et contribuera aux déplacements actifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

fin avril : rencontres citoyennes sur les aménagements temporaires;

12 mai : remise en état des réalisations de l'été dernier (sans activation);

23 juin : ouverture officielle et début de l'activation;

3 septembre : fin de la période d'activation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En 2017, un avis juridique a été demandé aux Services des affaires juridiques afin de pouvoir octroyer ce mandat de gré à gré. Considérant la mission de l'organisme et sa capacité de réalisation, cet avis est favorable.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1174577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du Contrat de services pour les services animaliers (avec patrouille) avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 93 840 \$, pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018

Il est recommandé :

D'approuver la reconduction du contrat de services professionnels avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux au montant de 93 840 \$, laquelle se termine le 30 avril 2018, pour le service de fourrière animale;

D'autoriser une dépense de 93 840 \$ pour les services animaliers de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2017-08-21 11:31

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1174577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du contrat de services pour les services animaliers avec patrouille avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 140 760 \$, pour la période allant du 1er mai 2018 au 30 avril 2019

Il est recommandé :

D'approuver la convention de services professionnels avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux au montant de 140 760 \$, laquelle se termine le 30 avril 2019, pour le service de fourrière animale;

D'autoriser une dépense de 140 760 \$ pour les services animaliers de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-04 16:46

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1174577001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du Contrat de services pour les services animaliers (avec patrouille) avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 93 840 \$, pour la période allant du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat avec la SPCA arrive à échéance le 31 août 2017. Cet addenda prolonge le contrat jusqu'au 30 avril 2018.

Le montant du contrat est de 93 840 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement (voir l'intervention financière pour plus de détails)

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERRamy MIKATI
Chef de division

IDENTIFICATION**Dossier # :1174577001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Reconduction du contrat de services pour les services animaliers avec patrouille avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, au montant de 140 760 \$, pour la période allant du 1er mai 2018 au 30 avril 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat avec la SPCA arrive à échéance le 30 avril 2018. Cet addenda prolonge le contrat du 1er mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019.

Le montant du contrat est de 140 760 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement (voir l'intervention financière pour plus de détails).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GIRARD
Agente de bureau - Division de la Mobilité et
Planification des déplacements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174577001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme sans but lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 32 257,50 \$, et ce du 7 juin 2017 jusqu'au 31 août 2017

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement offre un service de fourrière animale à ses citoyens. La gestion du contrat de fourrière relève de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine. En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (art. 573.3.2.1), depuis la mi-mai 2015, des ententes de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), organisme à but non lucratif, ont été négociées pour le service de fourrière animale de l'arrondissement. La dernière entente de gré à gré a débuté le 1^{er} septembre 2015. En 2017, la convention a été résiliée.

Pour 2017, un nouvel addenda à la convention existante assure le service de fourrière pour une période indéterminée, c'est-à-dire jusqu'à l'implantation de la fourrière animale municipale qui pourra offrir ses services à l'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1152565002 - Entériner une dépense de 41 761 \$ pour les services animaliers à la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour la période du 9 mai au 31 août 2015 et modifier l'entente pour un coût excédentaire de 5 640 \$.

CA15220318 - 1er septembre 2015 - Octroi d'un contrat à la SPCA au montant de 281 529 \$.

DESCRIPTION

Le sommaire concerne le service de cueillette d'animaux et précise le refus de la SPCA à collaborer aux services liés au *Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)*, dans la mesure où ils concernent les «chiens de type Pit bull».

L'addenda propose donc les changements suivants :

1. L'article 5.1 est remplacé entièrement par :

Le contrat débute le 7 juin 2017 et se termine le 31 août 2017.

2. À la section **2 - NATURE ET DESCRIPTION DU CONTRAT** de l'Annexe 1, le dernier paragraphe est remplacé entièrement par :

Le tout en conformité avec le *Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)* et ses amendements ainsi que le *Règlement sur les tarifs* en vigueur.

Nonobstant les obligations du CONTRACTANT, liées à la CONVENTION DE SERVICES;

Nonobstant l'obligation pour le CONTRACTANT à fournir les services en conformité avec le *Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)* ;

Les parties conviennent que les obligations du CONTRACTANT n'incluent aucun service lié aux articles suivants du *Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)*, lorsqu'ils concernent les «chiens de type Pit bull» :

- article 1, alinéa 10;
- article 1, alinéa 12, paragraphe 2;
- article 16;
- article 17;
- article 18;
- article 19, alinéa 2, paragraphe 5;
- article 27, alinéa 2;
- article 44, alinéa 3;
- article 45;
- article 55.

3. À la section **3 – DESCRIPTION DES SERVICES** de l'Annexe 1, l'article 3.4.1 est remplacé entièrement par :

Service d'urgence et cueillette

Le CONTRACTANT s'engage, sept jours par semaine, 24 heures sur 24, à porter assistance à l'ARRONDISSEMENT, à son Service d'incendie et à son Service de police dans les situations considérées urgentes, c'est-à-dire pour la cueillette des animaux dangereux (pouvant être une menace pour la sécurité de la population), blessés, accidentés ou errants;

Le CONTRACTANT s'engage de quérir au domicile des citoyens ou sur la propriété de ceux-ci, tous les animaux dont ils veulent se départir, à la condition qu'ils exercent sur l'animal un contrôle physique permettant au CONTRACTANT d'en prendre facilement possession.

Dans le cas où une cueillette d'animaux est effectuée au domicile d'un citoyen, le CONTRACTANT pourra, au nom et au bénéfice de la Ville, percevoir du propriétaire de l'animal, un tarif tel que décrété par le conseil d'arrondissement en vertu du *Règlement sur les tarifs* en vigueur. Le CONTRACTANT conservera les sommes perçues.

4. À la section 4 - **PORTÉE DES SERVICES** de l'Annexe 1, l'article 4.1.4 est remplacé entièrement par :

Sept (7) jours par semaine, 24 heures sur 24, recevoir à ses locaux les animaux dangereux (pouvant être une menace pour la sécurité de la population), blessés, mourants ou accidentés;

Sept (7) jours par semaine durant au moins dix heures continues par jour, entre 7 h et 19 h, recevoir à ses locaux les citoyens à la recherche d'animaux perdus;

Six (6) jours par semaine, de dimanche à vendredi (fermé samedi pour les abondons) pour un minimum de quatre (4) heures continues par jour, entre 17 h et 21 h, recevoir à ses locaux les animaux errants trouvés par les citoyens et les animaux dont les citoyens veulent se départir.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir détail dans l'intervention financières en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 6 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie N. SAVARD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1186681001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme « Englobe Corp. » pour des études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation de projets municipaux pour une somme maximale de 172 928,15 \$ et approbation de la convention à cette fin.

De conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation de projets municipaux;

D'approuver la convention en vertu de laquelle « Englobe Corp. » s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin;

D'autoriser une dépense maximale de 172 928,15 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres et selon les termes et les conditions stipulées au projet de convention;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-04 16:47

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186681001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'une entente-cadre de services professionnels avec la firme « Englobe Corp. » pour des études géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation de projets municipaux pour une somme maximale de 172 928,15 \$ et approbation de la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation des travaux de construction, d'aménagement et de réfection d'infrastructures municipales nécessite des études environnementales et géotechniques spécialisées. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement et visent tant des projets de génie civil que d'architecture de paysage. La conception de plans et devis d'exécution doit tenir compte du niveau de contamination des sols afin de respecter la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Considérant l'ampleur des besoins de cette nature, le Bureau de projets de la Direction d'arrondissement doit faire appel à une firme spécialisée.

Plusieurs projets peuvent se réaliser simultanément et la plupart des études doivent être réalisées de façon prioritaire afin d'intégrer les résultats aux devis techniques de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat à une firme spécialisée de consultants ne peut être complété à l'intérieur des courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionne souvent des retards au démarrage des travaux de construction et peut avoir parfois pour conséquence de les reporter de plusieurs mois.

Afin de pallier à cette situation, il a été convenu de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services professionnels d'une firme de consultants sélectionnée sur la base de son pointage technique et de son enveloppe de prix. Le mandat pourra s'échelonner sur une période de 3 ans, de mai 2018 à mai 2021. L'arrondissement, avec l'entente de l'adjudicataire, pourra faire une extension du contrat au-delà des 3 ans de disponibilités exigés. L'arrondissement se réserve le droit de mettre à terme le contrat avant les 3 ans prévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été lancé le 6 avril 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 avril 2018.

Au total, trois (3) firmes ont déposé une proposition.

Les trois (3) firmes retenues pour évaluation par un comité de sélection étaient :

- Englobe Corp.;
- Les Consultants SM inc.;
- Groupe ABS inc..

Un comité de sélection a eu lieu le 2 mai 2018 afin d'évaluer les propositions de chaque firme selon les critères des documents d'appel d'offres 211811.

Il a été conclu que les trois (3) propositions se sont qualifiées techniquement.

L'analyse des soumissions a été réalisée conformément aux directives de la Division du greffe. Cette analyse a démontré que la firme « Englobe Corp. » a présenté la meilleure offre à la Ville.

La firme « Englobe Corp.» a obtenu le meilleur pointage final lors du comité de sélection. Cette firme a obtenu un pointage intérimaire de 83,9 % et a également présenté la plus basse soumission d'une somme de 172 928,15\$ tx. inc.

JUSTIFICATION

La réalisation de différents projets nécessite la réalisation d'études spécialisées de caractérisation environnementale et géotechnique, ainsi que des activités de surveillance lors de travaux d'excavation et de disposition des sols. La réalisation de projets de construction, de réhabilitation et de réfection nécessite également un suivi étroit de la qualité des matériaux utilisés, ainsi qu'un soutien technique de pointe, afin de garantir la conformité des travaux et la durabilité des ouvrages.

Le Bureau de projets ne détient pas le personnel et l'expertise dans le domaine et doit procéder à un appel d'offres, qui permettra de retenir une firme de consultants selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels, afin d'être en mesure de réaliser différents travaux municipaux. Les services de la firme retenue seront disponibles pour une période de 3 ans de mai 2018 à mai 2021.

Les résultats de l'appel d'offres public 211811 et du comité de sélection sont en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sur demande pour des services professionnels portant sur la réalisation d'études de caractérisation et de la surveillance de travaux impliquant la gestion de sols contaminés lors de la réalisation de différents projets d'infrastructures, aucune imputation budgétaire n'est requise initialement pour l'octroi du contrat. Des mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande.

Une entente-cadre pour une somme maximale de 172 928,15 \$, taxes incluses, sera

attribuée à la firme « Englobe Corp.» afin de couvrir les mandats d'études environnementales.

Bien que l'entente-cadre soit basée sur trois (3) ans, l'utilisation de l'entente n'est pas limitée annuellement, l'arrondissement peut utiliser les services de la firme selon ses besoins. L'arrondissement, avec l'entente de l'adjudicataire, pourra faire une extension du contrat au-delà des 3 ans de disponibilités exigés. L'arrondissement se réserve le droit de mettre à terme le contrat avant les 3 ans prévus.

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Pointage final	Montant forfaitaire incluant taxes
Englobe Corp.	83,9	7,75	172 928,15 \$
Les Consultants SM inc.	76,7	7,06	174 395,23 \$
Groupe ABS inc.	76,7	7,26	179 490,63 \$
Dernière estimation réalisée			172 462,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes			175 604,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			6 562,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-465,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 467,08 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et vise une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces services professionnels permettront de déterminer les conditions environnementales qui prévaudront lors de la réalisation de projets, de définir les travaux de réhabilitation de sites requis, lorsqu'il y a présence de contamination, et d'en assurer le suivi lors de la réalisation. Les services professionnels permettront également d'assurer, à l'intérieur des délais requis, le contrôle approprié lors de la réalisation de travaux.

L'entente-cadre mettra à la disposition de l'arrondissement une firme de consultants pour répondre à plusieurs demandes simultanées, selon des tarifs compétitifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat est d'une durée de 36 mois à partir de la date d'octroi du contrat ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de 150 405 \$.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La politique de gestion contractuelle a été incluse au devis.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Justine DESBIENS
Agente technique en architecture de paysage

ENDOSSÉ PAR

Sandra PICARD
Chef de division

Le : 2018-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1174399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$

D'indexer les contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$
Octrois 2018 - indexations

Organisme	Contribution financière	Contribution financière indexée	Indexation (\$)
Centre d'intégration à la vie active	17 949 \$	18 308 \$	359 \$
Loisirs Saint-Henri	14 886 \$	15 184 \$	298 \$
Prévention Sud-Ouest	123 008 \$	125 468 \$	2 460 \$
Les Scientifines	5 316 \$	5 422 \$	106 \$
TOTAL	161 159 \$	164 382 \$	3 223 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense de 3 223 \$ sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-02-02 07:59

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1174399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Octroi d'une contribution financière supplémentaire, non récurrente, de 3 127 \$ pour l'année 2018 à Prévention Sud-Ouest (PSO) pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière supplémentaire de 3 127 \$, payable en un seul versement, pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) pour l'année 2018;

- Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre en vertu de l'entente administrative intervenue entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 15:32

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1174399007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'objet de ce dossier est d'indexé de 2% les contributions financières suivantes:
Octrois 2018 - indexations

Organisme	Contribution financière	Contribution financière indexée	Indexation (\$)
Centre d'intégration à la vie active	17 949 \$	18 308 \$	359 \$
Loisirs Saint-Henri	14 886 \$	15 184 \$	298 \$
Prévention Sud-Ouest	123 008 \$	125 468 \$	2 460 \$
Les Scientifines	5 316 \$	5 422 \$	106 \$
TOTAL	161 159 \$	164 382 \$	3 223 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

IDENTIFICATION **Dossier # :1174399007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Octroi d'une contribution financière supplémentaire, non récurrente, de 3 127 \$ pour l'année 2018 à Prévention Sud-Ouest (PSO) pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)

CONTENU

CONTEXTE

En 2001, la politique ministérielle *Pour des milieux de vie plus sécuritaires* confirme la municipalité comme maître d'œuvre dans le domaine de la prévention de la criminalité. Cette politique mise également sur le partenariat et la valorisation des organismes communautaires en mesure de mobiliser les citoyens sur des questions de sécurité des milieux et de prévention. L'organisme Prévention Sud-Ouest fait partie du réseau d'organismes identifiés au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine qui favorise l'échange d'information et d'expertise, la diffusion de formation et qui assure une qualité de service dans l'arrondissement. Les interventions réalisées par Prévention Sud-Ouest depuis 1983 contribuent à faire diminuer des actes de criminalité (cambriolages, des actes de vandalisme et d'incivilités) et à augmenter le sentiment de sécurité des citoyens.

Le montant de 3 127\$ est un montant non récurrent que la Ville Centre a rajouté, pour ce 2018, au financement du programme TANDEM qui est financé par l'Arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1174399007)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 2 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1174399007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières au montant total de 183 499 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes.

Les organismes partenaires qui sont visés par le présent octroi ont présentement une entente de partenariat avec l'arrondissement:

Organisme	Soutenu financièrement depuis
Académie de tennis du Sud-Ouest	2013
Centre d'intégration à la vie active	1962
Musée des ondes Émile Berliner	2016
Loisirs St-Henri	1996
Prévention Sud-Ouest	1987
Les scientifiques	1996

Par leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS ainsi que du grand objectif du Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 de l'arrondissement qui se lit comme suit: «Améliorer le cadre, les conditions et la qualité de vie de la population du Sud-Ouest ». Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

15-12-2016 1164399004 CA16 22 0508 Octroi de contributions financières au montant total de 1 113 049 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur

6-12-2016 1166901005 CA16 220466 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 au Musée des ondes Emile Berliner

07-06-2016 1164282001 CA16 22 0220 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 14 594 \$ à l'organisme Loisirs Saint-Henri

2-02-2016 1165211001 CA16 220061 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

12-01-2016 1156481004 CA16 22 0011 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 17 597 \$ à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique

01-12-2015 1156481006 CA15 22 0448 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 5 212 \$ à l'organisme Les Scientifines

01-12-2015 1155111011 CA15 22 0447 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 120 596 \$ à l'organisme Prévention Sud-Ouest

DESCRIPTION

L'objet de ce sommaire précise les versements des contributions financières pour l'année 2018 pour chaque organisme partenaire mentionné. Les montants des contributions accordées ainsi que les missions des organismes se retrouvent dans le tableau ci-joint. Les missions de ces organismes concordent avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans les différents programmes.

Organisme	Mission	Programme	Contribution financière
Académie de tennis du Sud-Ouest	Réaliser l'offre de service en tennis dans les quatre parcs de l'arrondissement. Les activités incluent des cours de tennis pour les enfants (le petit tennis, la ligue récréative), le tennis pour adultes (cardio tennis, tennis plus) ainsi que des tournois.	· Clubs sportifs	17 340 \$
Centre d'intégration à la vie active	Promouvoir, étudier, parrainer et développer des programmes d'activités, afin de répondre aux besoins d'intégration exprimés par les personnes ayant un handicap physique.	· Activités de loisirs	17 949 \$
Musée des ondes Émile Berliner	Sauvegarder, étudier et diffuser le patrimoine matériel et immatériel associé à l'histoire culturelle, architecturale, technologique et	· Organismes culturels	5 000 \$

	scientifique de l'industrie des ondes sonores. L'institution porte un intérêt particulier à Emile Berliner, aux entreprises nées de son travail et à leur impact local, national et international.		
Loisirs Saint-Henri	Offrir un camp de jour à la population du secteur de Saint-Henri.	· Club de vacances	14 886 \$
Prévention Sud-Ouest	L'organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain.	· Tandem	123 008 \$
Les Scientifines	Développer différentes compétences de vie par la promotion des sciences auprès des jeunes filles provenant de milieux défavorisés.	· Activités de loisirs	5 316 \$

JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en sports et loisirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense total de 183 499 \$ sera assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Ces dépenses seront imputées comme indiqué dans les interventions financières.

Organisme	Contribution financière
Académie de tennis du Sud-Ouest	17 340 \$
Centre d'intégration à la vie active	17 949 \$
Musée des ondes Émile Berliner	5 000 \$
Loisirs Saint-Henri	14 886 \$
Prévention Sud-Ouest	123 008 \$
Les Scientifines	5 316 \$
TOTAL	183 499 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement de personnes. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenu de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement, approuvées par l'arrondissement et contenues dans leur convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-21

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1186481002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières non récurrentes pour l'organisation de fêtes de quartier de 2 000 \$ pour le quartier de Pointe-Saint-Charles, de 1 000 \$ pour le quartier de la Petite-Bourgogne, de 1 000 \$ pour le quartier de Saint-Henri et de 1 000 \$ pour le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 5 000 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable à la suite de la réalisation des fêtes de quartier sur réception des factures avec preuves de dépenses à l'appui.

Organismes	Activités	Montants
Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles 2390, rue Ryde, suite 203, Montréal (QC) H3K 1R6	Festi-Pointe	2 000 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé 741, rue des Seigneurs, Montréal (QC) H3J 1Y2	Festival de la Bourgogne	1 000 \$
Solidarité Saint-Henri 75, Sir-George-Étienne-Cartier, Montréal (QC) H4C 3Z1	Fête de quartier de Saint-Henri	1 000 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul 6389, boul. Monk, Montréal (Qc) H4E 3H8	Fête de quartier de Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	1 000 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 15:32

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186481002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières non récurrentes pour l'organisation de fêtes de quartier de 2 000 \$ pour le quartier de Pointe-Saint-Charles, de 1 000 \$ pour le quartier de la Petite-Bourgogne, de 1 000 \$ pour le quartier de Saint-Henri et de 1 000 \$ pour le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul.

CONTENU

CONTEXTE

Les tables de concertation de quartier du Sud-Ouest organisent différents événements pour les citoyens tout au long de l'année. Ce dossier vient octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 5 000 \$ répartie comme suit :

- 2 000 \$ à Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles pour l'organisation du Festi-Pointe dans le quartier Pointe-Saint-Charles;
- 1 000 \$ à la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé pour l'organisation du Festival de la Petite-Bourgogne;
- 1 000 \$ à Solidarité Saint-Henri pour l'organisation de la fête de quartier de Saint-Henri;
- 1 000 \$ à Concertation Ville-Émard - Côte-Saint-Paul pour l'organisation de la fête de quartier de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

14 mars 2017 1174399002 CA17 22 0062 Octroi de contributions financières non récurrentes pour l'organisation de fêtes de quartier de 3 000 \$ pour le quartier de Pointe-Saint-Charles, de 1 000 \$ pour le quartier de la Petite-Bourgogne, de 1 000 \$ pour le quartier de Saint-Henri et de 1 000 \$ pour le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul.

8 mars 2016 1166481001 CA16 22 0099 Octroi de contributions financières non récurrentes pour l'organisation de fêtes de quartier de 2 000 \$ pour le quartier de Pointe-Saint-Charles, de 1 000 \$ pour le quartier de la Petite-Bourgogne, de 1 000 \$ pour le quartier de Saint-Henri et de 1 000 \$ pour le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul.

5 mai 2015 1156481001 CA15 220163 Octroi de contributions financières non récurrentes pour l'organisation de fêtes de quartier de 2 000 \$ pour le quartier de Pointe-Saint-Charles, de 1 000 \$ pour le quartier de la Petite-Bourgogne, de 1 000 \$ pour le quartier de Saint-Henri et de 1 000 \$ pour le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul.

1er avril 2014 1146481001 CA14 220136 Octroi d'une contribution financière non

récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Groupe Paradoxe pour l'organisation du Festi-Pointe qui aura lieu au Parc Le Ber le 19 mai 2014.

DESCRIPTION

Auparavant, un montant de 5 000 \$ était octroyé annuellement pour l'organisation du Festi-Pointe. En 2015, ce montant a été distribué auprès des quatre quartiers pour l'organisation de fêtes de quartier, en réservant une somme plus élevée au Festi-Pointe.

Le Festi-Pointe est un événement rassembleur du quartier de Pointe-Saint-Charles. Organisé principalement par Action Gardien, plusieurs organismes du milieu s'impliquent dont la maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles et le YMCA de Pointe-Saint-Charles. Cet événement en est à sa 26^e édition et rejoint plus de 1 500 citoyens du quartier.

Le Festival de la Bourgogne en sera à sa 33^e édition. Cet événement est organisé conjointement avec plusieurs organismes du milieu, dont l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne et la Coalition de la Petite-Bourgogne. Animation, musique, kiosques d'activités et présence de l'ensemble des organismes du milieu sont prévus à cette fête.

Pour une cinquième année consécutive, Solidarité Saint-Henri organisera la fête de quartier annuelle avec plusieurs partenaires. L'événement est prévu au début de l'automne et compte rejoindre plus de 1 000 citoyens du secteur.

Depuis plus de 5 ans, une fête de quartier se déroule au parc Campbell-Ouest au mois d'août. Cette fête est organisée par Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul avec les organismes du milieu.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite soutenir des initiatives qui privilégient le partage et les rassemblements. En plus de répondre à ces objectifs, les fêtes de quartiers contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. Les sommes attribuées permettront aux organisateurs d'offrir des fêtes de quartier aux citoyens en diversifiant les activités et les programmations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières totalisent 5 000 \$. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement. Voir l'intervention financière pour plus de détails.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des fêtes de quartier maximise le potentiel d'impact au niveau du sentiment de fierté et d'appartenance, tout en permettant de créer des ponts entre les organismes et les individus qui constituent la richesse et la diversité de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces fêtes se fait essentiellement via les différents outils de communication des organismes de différents quartiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les agents de développement de chacun des milieux participent aux discussions dans la planification des fêtes de quartier avec les différents partenaires impliqués. Les agents de projets soutiennent les organisateurs pour les besoins logistiques, les demandes de permis ainsi que les différentes demandes de dérogations.

Ces événements feront l'objet d'autorisation pour la tenue d'événements et seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie AUBÉ
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1185111004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

	Organisme	Projet	Période	Soutien Recommandé 2018
1	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire Parents/Enfants	1 avril 2018 - 31 mars 2019	5 658 \$
2	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	1 avril 2018 - 15 mars 2019	22 000 \$
3	Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	22 septembre 2018 - 31 mars 2019	21 690 \$
4	Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	5 avril 2018 - 28 mars 2019	7 000 \$
5	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Animation en agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne	24 mai 2018 - 12 octobre 2018	3 838 \$
6	Centre Social d'Aide aux Immigrants (CSAI)	Jumeaux et être ami(e)s	1 avril 2018 - 31 mars 2019	6 000 \$

7	Groupe Paradoxe	Suivi communautaire en soutien aux habitations Paradoxe	1 avril 2018 - 31 mars 2019	6 000 \$
8	La Maison d'Entraide St-Paul et Émard	Éducation en alimentation du Système alimentaire local (SAL) de VECSP	1 juin 2018 - 30 mars 2019	14 064 \$
9	Maison-Répit Oasis inc.	Service de répit continu en période estivale	16 juillet 2018 - 29 juillet 2018	11 430 \$
10	Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	14 mai 2018 - 30 novembre 2018	16 092 \$
11	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	1 avril 2018 - 31 mars 2019	6 600 \$
12	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	1 février 2018 - 21 décembre 2018	7 000 \$
13	Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles	Arobase-Lab (@lab)	18 septembre 2018 - 31 mars 2019	6 886 \$
14	Club populaire des consommateurs de la Pointe Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-Saint-Charles	10 janvier 2018 - 21 décembre 2018	10 000 \$
15	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1 avril 2018 - 31 mars 2019	7 000 \$
16	Familles en Action	Les pères prennent leur place	1 avril 2018 - 31 mars 2019	4 800 \$
17	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame prend congé	1 avril 2018 - 31 mars 2019	9 500 \$
18	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	1 avril 2018 - 31 mars 2019	2 000 \$
19	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	28 février 2018 - 31 décembre 2018	2 500 \$
20	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	8 septembre 2018 - 31 mars 2019	2 500 \$
21	PasserElle	Je m'active et prend ma place ... sans violence	1 avril 2018 - 31 mars 2019	8 000 \$
22	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (*le système débrouille)	1 avril 2018 - 31 mars 2019	17 044 \$
23	Centre Récréatif, Culturel et Sportif St Zotique (CRCS)	Soccer récréatif au parc Louis Cyr	11 juin 2018 - 1 septembre 2018	4 367 \$
24	Loisirs Saint-Henri	Un camp pour tous	26 juin 2018 - 25 août 2018	10 061 \$
25	Maison des jeunes La Galerie inc.	Coop 3643, coopérative annuelle	1 avril 2018 - 31 mars 2019	13 267 \$
26	Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	16 avril 2018 - 23 novembre 2018	15 447 \$

2. d'approuver les 26 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces

organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 240 744 \$.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 15:58

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185111004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 a été adopté en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion

d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

CA17 22 0190 du 6 juin 2017

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 60 186 \$ à différents organismes de Saint-Henri pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111006)

CA17 22 0143 du 2 mai 2017

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 180 558 \$ à différents organismes de la Petite-Bourgogne, de Pointe Saint-Charles et de Ville-Émard - Côte-Saint-Paul, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111001).

DESCRIPTION

QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

1. Nom de l'organisme : AMITIÉ SOLEIL INC.

Nom du projet : Accompagnement scolaire parents/enfants

Brève description du projet : Offrir aux parents un soutien personnalisé afin de répondre à leur besoin d'Accompagner leurs enfants dans leur démarche scolaire, assurer une compréhension et une communication claire, transparente avec leurs enfants concernant les exigences des professeurs et le suivi de leur cheminement scolaire

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 5 658 \$

2. Nom de l'organisme : ATELIER 850

Nom du projet : Programme parascolaire enrichi

Brève description du projet : Axé sur la réussite scolaire des 6-12 ans la programmation est composée de trois axes principaux: l'aide aux devoirs, les saines habitudes de vie et la découverte artistique et culturelle. .

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 000 \$

3. Nom de l'organisme : COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI (CÉDA)

Nom du projet : Club Énergie

Brève description du projet : Animation auprès des jeunes de 6 - 14 ans pour qu'ils développent de nouvelles compétences sociales et motrices. Activités proposées: Initiation aux arts de la scène, l'internet, les jeux collectifs, discussion sur des enjeux qui les retouchent, saine alimentation, sorties, événements à caractère familial, etc...

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 21 690 \$

4. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES L'ESCAPETTE INC.

Nom du projet : Ateliers de cuisine

Brève description du projet : Offrir des ateliers de cuisine à des jeunes afin de les outiller en cuisine et de leur permettre de transmettre leurs apprentissages dans leur milieu.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

5. Nom de l'organisme : LES YMCA DU QUEBEC, POINTE-SAINT-CHARLES

Nom du projet : Animation en agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne

Brève description du projet : Initier les voisins du parc Olier et les résidents de HLM des Ilots Sait-Martin à la gestion d'un potager urbain avec de la production alimentaire et de la transformation d'aliments.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 3 838 \$

QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT- PAUL

6. Nom de l'organisme : CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS (CSAI)

Nom du projet : Jumeaux et être ami(e)s

Brève description du projet : Favoriser un rapprochement entre les aîné(e)s de façon à contrer l'isolement et de diminuer les préjugés. Aider les aînés à mieux surmonter la perte de racines et de réussir leur intégration dans leur pays d'accueil.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 000 \$

7. Nom de l'organisme : MAISON D'ENTRAIDE ST-PAUL ET ÉMARD

Nom du projet : Éducation à l'alimentation du système alimentaire local (SAL) de VÉCSP

Brève description du projet : Améliorer la santé des résidents de VÉCSP en mettant en place des activités d'éducation en alimentation et nutrition avec des partenaires du quartier (en étroite collaboration avec le projet de Pro-Vert Sud-Ouest)

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 14 064 \$

8. Nom de l'organisme : MAISON-RÉPIT OASIS INC.

Nom du projet : Service de répit continue en période estivale

Brève description du projet : Héberger des participants vivant avec des déficiences intellectuelles, troubles du spectre de l'autisme pendant deux semaines dans un cadre sécuritaire, familial et chaleureux et permettre à leurs parents de prendre ces deux semaines pour se reposer et se ressourcer.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 11 430 \$

9. Nom de l'organisme : GROUPE PARADOXE

Nom du projet : Suivi communautaire en soutien aux habitations Paradoxe

Brève description du projet : Soutenir les 12 locataires, (jeunes en processus de formation pour coordonner, éclairer, sonoriser, musicaliser des spectacles et événements) avec le Groupe Paradoxe dans les habitations Paradoxe pour développer leurs habiletés personnelles et sociales.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 6 000 \$

10. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : L'Agriculture à votre portée (projet VECSP)

Brève description du projet : Consolider, promouvoir et bonifier les initiatives principales en place à VECSP (en étroite collaboration avec le projet de la Maison d'entraide VECSP). Mise sur pied d'ateliers d'éducation populaire (enfants et familles) pour en apprendre plus sur l'alimentation locale et l'agriculture urbaine. Appuyer le développement d'un réseau de marchés

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 16 092 \$

11. Nom de l'organisme : STATION FAMILLES

Nom du projet : De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie

Brève description du projet : Briser l'isolement et favoriser l'empowerment à travers des ateliers de couture et des sujets qui seront choisis par les participants pour aborder en groupe.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 600 \$

QUARTIER POINTE SAINT-CHARLES

12. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Repas collectif et soutien social

Brève description du projet : Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques et briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

13. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Arobase-lab (@lab)

Brève description du projet : Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 886 \$

14. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe St-Charles

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif solidaire de sécurité alimentaire (entre autres à travers la tenue de marchés locaux). Favoriser la prise de conscience et l'empowerment citoyen par leur participation aux décisions qui concernent le projet..

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

15. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

Nom du projet : Les Rendez-vous avec vos droits

Brève description du projet : Permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits. Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones). Favoriser la socialisation et le sentiment d'appartenance et faire connaître les services.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

16. Nom de l'organisme : FAMILLES EN ACTION

Nom du projet : Les pères prennent leur place

Brève description du projet : Favoriser l'implication des pères dans la vie de la famille et de la communauté à travers des activités et des horaires adaptés pour eux.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 800\$

17. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE -ST-CHARLES

Nom du projet : Les friperies de Madame prend congé

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et à briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 500 \$

18. Nom de l'organisme : LA MAISON DES JEUNES DE POINTE ST-CHARLES inc.

Nom du projet : Improvisons un peu

Brève description du projet : Favoriser l'épanouissement des jeunes, le sentiment d'appartenance et la création de liens à travers la pratique de l'Art de la scène connu comme « l'Improvisation »

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 000 \$

19. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA

Nom du projet : Groupe d'action communautaire des hommes

Brève description du projet : Groupe de soutien pour hommes à faible revenus et marginalisés qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser la prise en charge et l'implication citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

20. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR (QUÉBEC)

Nom du projet : Ateliers de cuisine collective parent/enfant

Brève description du projet : Sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la bonne alimentation. Offrir des ateliers de cuisine chaque semaine. Pratique de recettes santé et des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

21. Nom de l'organisme : PASSERELLE

Nom du projet : Je m'active et je prends ma place... sans violence

Brève description du projet : Offrir des ateliers et des activités socioculturelles pour que les jeunes qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale puissent reprendre du pouvoir sur leurs vies et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Des suivis individuels sont offerts au besoin.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$

QUARTIER SAINT-HENRI

22. Nom de l'organisme : CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES (CCFA)

Nom du projet : Le système D* des aînées (*Le système débrouille)

Brève description du projet : Atelier pour les aînés en vue de briser l'isolement, améliorer la sécurité alimentaire leur condition physique et mentale et leur faire connaître les ressources du milieu.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 17 044 \$

23. Nom de l'organisme : CENTRE RÉCRÉATIF, CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (CRCS)

Nom du projet : Soccer récréatif au parc Louis-Cyr

Brève description du projet : Favoriser le sentiment d'appartenance, la création de liens significatifs et la pratique de saines habitudes de vie à travers la pratique du soccer récréatif.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 367 \$

24. Nom de l'organisme : LOISIRS SAINT-HENRI

Nom du projet : Un camp pour tous

Brève description du projet : Embaucher et former du personnel pour s'occuper de jeunes, souffrant de TDAH et autres troubles de comportement durant les camps de jours.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 061 \$

25. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES LA GALERIE INC

Nom du projet : Coop 3643, coopérative annuelle

Brève description du projet : Annualiser le projet de la Coop pour permettra aux jeunes 12-17 ans de participer à la gestion d'une coopérative, de gérer des contrats, de découvrir l'esprit d'une coopérative et de faire de l'argent de poche, le tout durant l'année longue.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 13 267 \$

26. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : Saint-Henri, un quartier nourricier (projet SH)

Brève description du projet : Améliorer l'accessibilité économique et géographique des aliments au citoyens de l'Ouest de Saint-Henri à travers différentes activités et ateliers.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 15 447 \$

JUSTIFICATION

Les projets présentés retouchent directement les citoyens les plus démunis de l'arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, pour améliorer la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie et alimentaires (à travers les ateliers de cuisine ou la production agricole urbaine) ou bien de l'aide aux devoirs et des activités de loisir ou de sport récréatif, etc. ce sont des projets qui cherchent à mobiliser les jeunes, les parents, les aînés pour former une communauté vibrante où chacun et chacune a sa place. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans le quartier vu la grande diversité d'origines des personnes qui ont élu l'arrondissement comme lieu pour vivre.

Les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduit de nombreuses personnes bien nanties, le Sud-Ouest demeure l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux. Les gens qui y vivent et qui arrivent à trouver leur chemin et leur intégration professionnelle quittent le quartier pour être immédiatement remplacés par des personnes qui recommencent le parcours, avec plus ou moins de succès.

L'appel de projet est lancé par l'arrondissement et nous recevons les demandes (un mois plus tard) que nous classons par quartier pour les renvoyer aux Tables. Par la suite, les agentes de développement attirées à chaque quartier révisent, avec le conseiller en développement communautaire, les projets pour, par la suite, participer en tant que personnes-ressources dans les comités de sélection qui sont convoqués par les Tables.

Parallèlement, on vérifie la conformité des documents : résolutions, assurances, etc., et on fait les relances nécessaires pour avoir tous les documents demandés. Une fois que les projets sont sélectionnés et les montants précisés, on demande aux organismes de revoir le projet en fonction du financement qui leur a été réservé. Une fois que les projets ajustés et finaux sont reçus, on enclenche la procédure administrative pour les présenter au CA choisi.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

	Quartier	Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien Recommandé 2018	Soutien projet global	
				2015	2016	2017			
1	1	PB	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire Parents/Enfants	0	0	0	5 658 \$	90.9%
2	2	PB	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	22 672 \$	21 500 \$	22 000 \$	22 000 \$	24,18 %
3	3	PB	Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	23 488 \$	21 500 \$	21 686 \$	21 690 \$	54,37 %
4	4	PB	Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	0 \$	0 \$	0 \$	7 000 \$	100 %
5	5	PB	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Animation en agriculture urbaine dans Petite-Bourgogne	0 \$	0 \$	0 \$	3 838 \$	100 %
6	1	VECSP	Centre Social d'Aide aux Immigrants (CSAI)	Jumeaux et être ami(e)s	0 \$	0 \$	0 \$	6 000 \$	32,65 %
7	2	VECSP	Groupe Paradoxe	Suivi communautaire en soutien aux	0 \$	0 \$	0 \$	6 000 \$	100 %

8	3	VECSP	La Maison d'Entraide St-Paul et Émard	habitations Paradoxe	13 363 \$	13 000 \$	13 787 \$	14 064 \$	85,32 %
				Éducation en alimentation du système alimentaire local (SAL) de VECSP					
9	4	VECSP	Maison-Répit Oasis inc.	Service de répit continu en période estivale	0 \$	0 \$	0 \$	11 430 \$	100 %
10	5	VECSP	Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	17 942 \$	16 000 \$	17 027 \$	16 092 \$	80,20 %
11	6	VECSP	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	5 500 \$	5 186 %	7 530	6 600 \$	100 %
12	1	PSC	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 086 \$	7 086 \$	7 000 \$	35,72 %
13	2	PSC	Carrefour d'éducation populaire de Pointe- Saint-Charles	Arobase-Lab (@Lab)	6 600 \$	6 600 \$	6 600 \$	6 886 \$	76,97 %
14	3	PSC	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	18,76 %
15	4	PSC	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	6 300 \$	6 300 \$	7 000 \$	100 %
16	5	PSC	Familles en Action	Les pères prennent leur place	5 000 \$	4 500 \$	0 \$	4 800 \$	47,98 %
17	6	PSC	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame Prend congé	9 000 \$	9 000 \$	9 000 \$	9 500 \$	5,67 %
18	7	PSC	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	0 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 000 \$	42,97 %
19	8	PSC	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 200 \$	2 200 \$	2 500 \$	43,65 %
20	9	PSC	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	2 500 \$	36,09 %
21	10	PSC	PasserElle	Je m'active et prend ma	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	37,39 %

			place ... sans violence					
22	SH	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	22 600 \$	22 400 \$	20 000 \$	17 044 \$	39,05 %
23	SH	Centre Récréatif, Culturel et Sportif Saint Zotique	Soccer récréatif au parc Louis Cyr	0 \$	0 \$	0 \$	4 367 \$	69,68 %
24	SH	Loisirs Saint-Henri	Un camp pour tous	9 899 \$	10 600 \$	10 800 \$	10 061 \$	100 %
25	SH	Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	18 718 \$	18 686 \$	16 000 \$	13 267 \$	40,80 %
26	SH	Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	8 969 \$	8 500 \$	13 386 \$	15 447 \$	79,58 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majorité des projets déposés cette année sont des reconductions. Un bon nombre d'entre eux finissaient en décembre ou en mars. Dans le but de ne pas perdre les ressources humaines qui ont rendu possible le projet sur le terrain les organismes maintiennent le projet à même leurs propres fonds (pour ceux qui ont fini en décembre ça fera 4 mois qu'ils soutiennent financièrement le projet, pour ceux qui finissent en mars un mois). Il ne faut pas oublier que le succès d'un projet passe, avant tout, par la ressource humaine qui connaît le projet, le milieu et les participants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 13 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-13

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1185111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de conventions et Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 135 484 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de **135 484 \$** aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018)

	Organisme	Projet	Période	Soutien Recommandé 2018
1	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Du soccer plein l'été !!	18 juin 2018 au 26 août 2018	11 700\$
2	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	28 mai 2018 au 7 septembre 2018	22 000 \$
3	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialiste en inclusion	4 juin 2018 au 24 août 2018	26 384 \$
4	Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud-Ouest	19 juin 2018 au 24 août 2018	20 000 \$
5	Prévention Sud-Ouest	Projet de Médiation Urbaine de la Bourgogne (BUMP)	1er janvier 2018 au 31 décembre 2018	50 000 \$

6	Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM),	Rendez-vous des aînés	1 janvier 2018 au 17 juin 2018	5 400 \$
TOTAL				135 484 \$

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de **135 484 \$**.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 16:56

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185111003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approbation des projets de conventions et Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 135 484 \$ à 6 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1^{er} avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3^e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 a été adopté en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion

d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

CA17 22 0188 6 juin 2017

Approbation d'une convention et octroi d'un soutien financier de 50 000 \$ à Prévention Sud-Ouest afin de mettre en place le projet de médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) (dossier 1175111005)

DESCRIPTION

1. Nom de l'organisme : Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon (fiduciaire pour le regroupement des grands centres: YMCA, Centre sportif de la Petite Bourgogne, Centre récréatif, culturel et sportif de la Petite-Bourgogne et Le Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon) .

Nom du projet : « Du soccer plein l'été »

Brève description du projet : En collaboration avec les grands centres œuvrant dans l'arrondissement la demande déposée vise à occuper les jeunes 6 - 12 ans qui durant l'été ne peuvent pas toujours participer aux camps de jour proposés. Le fil conducteur pour intervenir auprès de ces jeunes est la pratique récréative, mais encadrée, du soccer.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 11 700 \$

2. Nom de l'organisme : Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon

Nom du projet : « Pacte au parc »

Brève description du projet : Occuper l'espace public des parcs Campbell Ouest et Ignace Bourget à travers de l'animation et des activités sportives et de loisirs. Occuper les jeunes qui fréquentent ces parcs et favoriser le vivre ensemble dans le respect et la cohabitation harmonieuse.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 000 \$

3. Nom de l'organisme : Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon (fiduciaire pour les camps de jours qui offrent un accompagnement loisir)

Nom du projet : « Spécialistes en inclusion (SI)»

Brève description du projet : Permettre l'embauche de trois intervenant(e)s qui, supervisés par un coordonnateur et un chef d'équipe auront pour mandat de travailler auprès des accompagnateurs qui ont la responsabilité de soutenir et d'intégrer des jeunes avec des besoins spéciaux durant le camps d'été, de s'Assurer de leur bonne intégration au camp régulier et des interactions avec les autres jeunes et animateurs. Supervisés par un chef d'équipe qui a développé une expertise importante dans ce domaine les SI auront le mandat de soutenir, former et conseiller les accompagnateurs, intervenir au besoin auprès du jeune et éventuellement des parents.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 26 384 \$.

4. Nom de l'organisme : Prévention Sud-Ouest

Nom du projet : « Mon parc. ma rue, mon Sud-Ouest »

Brève description du projet : Embaucher 4 jeunes patrouilleurs issus de l'arrondissement pour sillonner les parcs à vélo, donner de l'information aux usagers, les sécuriser et rapporter des anomalies ou du vandalisme à l'arrondissement. Un volet innovateur vient s'ajouter à ce travail «*Ici vous êtes entre bonnes mains*» qui cherche à mobiliser les commerçants qui pourraient s'impliquer et s'engager à aider les citoyens qui pourraient avoir besoin d'aide.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$

5. Nom de l'organisme: Prévention Sud-Ouest

Nom du projet: Projet de Médiation Urbaine de la Bourgogne (BUMP)

Brève description du projet: Le projet BUMP utilise une approche de médiation et de proximité avec la population dans les espaces publics de la Petite-Bourgogne. Les intervenants font des patrouilles dans les lieux publics tels que: les stations de métro, le parc Oscar-Peterson, les îlots Saint-Martin, la terrasse Coursol etc.). Leur simple présence et leurs interventions désamorcent souvent des situations conflictuelles. Ils sont reconnus par la population qui fait appel à eux. Ils organisent des ateliers (éducation civique, comment se trouver un emploi, comment se préparer à une entrevue, comment prévoir une libération de prison, etc.) dans les écoles fréquentées par les jeunes du quartier, dans les locaux occupés par le projet ou dans les organismes du secteur. Ils réfèrent et au besoin accompagnent les citoyens vers les ressources appropriées (CIUSSS, juridiques, sociales, communautaires, etc.). Ils organisent également des «groupes de filles» et des «groupes de gars». Les médiateurs favorisent le dialogue entre les parties en conflit, soutiennent des activités d'écoute et de prise de parole, font connaître aux uns et aux autres leurs droits et responsabilités, ils orientent les personnes vers les ressources spécialisées, etc. De plus ils cherchent à mobiliser les citoyens du secteur pour qu'ils participent à la prise en charge de la problématique de sécurité. Depuis 2007 jusqu'à aujourd'hui (10 ans après), un comité d'orientation, formé du coordonnateur ainsi que de représentants du développement social de l'Arrondissement, du poste de quartier 15, de l'Office municipal d'habitation et de Tandem se réunissent à chaque deux mois (sauf urgence), pour soutenir le coordonnateur et pour mieux orienter le projet. Depuis janvier 2012, c'est l'organisme Prévention Sud-Ouest qui coordonne le projet BUMP. En 2017, le comité continue de siéger à raison de quatre ou cinq fois par an (et plus au besoin). La réputation du projet dépasse les frontières du Sud-Ouest, de Montréal, du Québec et du Canada même puisque des corps policiers de Toronto et de Boston sont venus visiter le projet.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 50 000,00 \$.

6. Nom de l'organisme : Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)

Nom du projet : Rendez-vous des aînés

Brève description du projet : Organisation d'une journée (d'environ 8 h) d'information et de socialisation pour les personnes aînées (40 kiosques d'information, conférence/pièce de théâtre et dîner dansant, présence de plus de 360 personnes). N'ayant pas de personnel attitré cette année le ROPASOM doit embaucher une personne ressource pour orchestrer l'événement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 5 400 \$

JUSTIFICATION

Les projets présentés retouchent directement les citoyens les plus démunis de l'Arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, pour améliorer la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie, la pratique de sports comme un outil

d'intervention auprès des jeunes, un premier emploi en patrouillant les parcs de notre arrondissement en sécurisant les citoyens et en participant à des activités de quartier, etc. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans le quartier vu la grande diversité d'origine des personnes qui ont élu l'arrondissement comme milieu de vie. L'accompagnement des citoyens avec des enjeux de santé mentale et de mobilité sont aussi des enjeux importants auxquels nous voulons répondre. La population vieillissante de notre arrondissement a aussi des problématiques particulières et le Rendez-vous des aînés leur permet de rencontrer tous les organismes qui ont des services à leur offrir.

Les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduisent de nombreuses personnes bien nanties le Sud-Ouest demeure encore l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux du Canada. Les gens qui y vivent et qui arrivent à trouver leur chemin et leur intégration professionnelle quittent le quartier pour être immédiatement remplacés par des personnes qui recommencent le même parcours, avec plus ou moins de succès.

L'appel de projet est lancé par l'arrondissement et nous recevons les demandes (un mois plus tard) que nous classons par quartier pour les renvoyer aux Tables. Par la suite, les agentes de développement attirées à chaque quartier révisent, avec le Conseiller en développement communautaire, les projets pour, par la suite, participer en tant que personnes-ressources dans les comités de sélection qui sont convoqués par les Tables. Parallèlement, on vérifie la conformité des documents: résolutions, assurances, etc. et on fait les relances nécessaires pour avoir tous les documents demandés. Une fois que les projets sont sélectionnés et les montants précisés, on demande aux organismes de revoir le projet en fonction du financement qui leur a été réservé. Une fois que les projets ajustés et finaux sont reçus, on enclenche la procédure administrative pour les présenter au CA choisi..

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2017-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des dépenses sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comp de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, po suit :

	Organisme	Projet	Soutien accordé	
			2015	2016
1	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Du soccer plein l'été !!	0 \$	0 \$
2	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	25 000 \$	25 000 \$
3	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialiste en inclusion	0 \$	0 \$
4	Prévention Sud-Ouest	Mon parc, ma rue, mon Sud -Ouest	15000 \$	15 000 \$

5	Prévention Sud-Ouest	Projet de Médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP)	50 000 \$	50 000 \$
6	Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	Rendez-vous des aînés	3 400 \$	3 400 \$

Le projet de médiation urbaine de la Bourgogne a un statut particulier étant donné qu'un montant de 40 000 \$ est pris dans une autre enveloppe, Ser Ville-MTESS arrondissement et que le 40 000 \$ restant est pris dans une autre enveloppe, Ser Ceci justifie l'inclusion du tableau suivant:

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2018	Libellé d'imputation
		2016	2017		
Prévention Sud-Ouest	Médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	AF-Général-Agglomération / Crédits associés à ville - SUD / Développement social / Contribut organismes / Prévention Sud-Ouest - Projet de 1001.0014000.200115.05803.61900.016491.(
Prévention Sud-Ouest	Médiation urbaine de la Bourgogne (BUMP)	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	AF-Général-Agglomération / Crédits associés à ville - SUD / Développement social / Contribut organismes / Prévention Sud-Ouest - Projet de 1001.0014000.111213.05803.61900.016491.(
TOTAL		50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majorité des projets déposés cette année sont des reconductions. Si bien les projets reconduits ont tous fait leurs preuves il faut savoir que vu la mobilité de nos citoyens (et le fait que nous détenons le plus grand parc de logements subventionnés) ils sont toujours à refaire et à consolider. Les nouveaux projets répondent à des besoins qui ont été identifiés et pour lesquels des solutions sont proposées (Spécialiste en inclusion et Du soccer plein l'été). La sécurité et le sentiment de sécurité, le sport comme outil d'intervention, la pratique libre de loisir comme moyen de favoriser la cohésion et le vivre ensemble et la création de liens et l'activité du rendez-vous des aînés sont des projets essentiels à la cohabitation harmonieuse et au bon vivre ensemble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Tonia DI GUGLIELMO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-02

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1187859004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 23 105 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 23 105 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Organismes	Activités	Montant
Résidence Côte-Saint-Paul	10e anniversaire de la résidence	200 \$
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	organisation de la fête nationale au parc Vinet le 24 juin 2018	3 000 \$
Fondation du Patrimoine de l'Étincelle	l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de Golf de la fondation	75 \$
Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal	l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de Golf du 31 mai 2018	80 \$
Judo-Canada	soutenir Claude Bédard dans l'obtention de la reconnaissance d'arbitre continental	500 \$
La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles	10 billets pour le souper spaghetti du 12 mai 2018	200 \$
Action-Gardien	à titre de fiduciaire pour Manon Cousin, 9366-9729 Québec inc. - Montage du film Les Fils	750 \$
Longue vue sur le court	soutenir la réalisation du Festival internationale de courts métrages du Sud-Ouest	8 000 \$
Impact-groupe d'aide en santé mentale	Soutenir l'organisation du 30e anniversaire	300 \$
Maison des jeunes La Galerie inc.	réalisation des activités 2018 des quatre coopératives jeunesse de services	10 000 \$

Et d'imputer ses dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 14:00

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187859004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 23 105 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Résidence Côte-Saint-Paul, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **200 \$**, pour soutenir l'organisation du 10e anniversaire de la résidence, qui aura lieu le 26 mai 2018.

Association des jeunes de la Petite-Bourgogne, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **3 000 \$**, pour soutenir l'organisation de la fête nationale au parc Vinet le 24 juin 2018.

Fondation du Patrimoine de l'Étincelle, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **75 \$**, pour l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de Golf de la fondation.

Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **80 \$**, pour l'achat d'un billet pour le souper du Tournoi de Golf du 31 mai 2018.

Judo-Canada, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **500 \$**, pour soutenir Claude Bédard dans l'obtention de la reconnaissance d'arbitre continental.

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **200 \$**, pour l'achat de 10 billets pour le souper spaghetti du 12 mai 2018.

Action-Gardien, à titre de fiduciaire pour Manon Cousin, 9366-9729 Québec inc., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **750 \$**, pour la poursuite du projet.

Longue vue sur le court, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **8 000 \$**, pour soutenir la réalisation du Festival internationale de courts métrages du Sud-Ouest.

Impact-groupe d'aide en santé mentale, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de **300 \$**, pour soutenir l'organisation du 30e anniversaire, le 22 mai 2018.

Maison des jeunes La Galerie inc., organisme fiduciaire, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **10 000 \$** pour la réalisation des activités 2018 des quatre coopératives jeunesse de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Résidence Côte-Saint-Paul

5400, chemin de la Côte-Saint-Paul
Montréal (Québec) H4C 0A4

Association des jeunes de la Petite-Bourgogne

852, rue St-Martin
Montréal (Québec) H3J 1W7

Fondation du Patrimoine de l'Étincelle

75, Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, Bureau 200
Montréal (Québec) H4C 3A1

Chambre de commerce du Sud-Ouest de Montréal

420, rue Lafleur, bureau 32
LaSalle (Québec) H8R 3H6

Judo-Canada

4141 Pierre-de-Courbertin
Montreal, (Québec) H1V 3N7

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles

2111, rue du Centre
Montréal (Québec) H3K 1J5

Action-Gardien

Centre Lorne
2390, rue de Ryde, suite 203
Montréal (Québec) H3K 1R6

Longue vue sur le court

6908, boul. Monk
Montréal (Québec) H4E 3J3

Impact-groupe d'aide en santé mentale

107-2460, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H3J 1B1

Maison des jeunes La Galerie

3643, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1P6

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de 23 105 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme à la politique d'utilisation des surplus; cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie AVARD
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-10

Marie OTIS
Directrice de cabinet en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1185106005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2018

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 15:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1185106005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2018

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- RCA18 220105 - 9 avril 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 28 février 2018 (dossier 1185106004)
- RCA18 220077 - 12 mars 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 janvier 2018 (dossier 1185106003)
- RCA18 220041 - 12 février 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 décembre 2017 (dossier 1185106001)
- RCA18 220014 - 15 janvier 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 novembre 2017 (dossier 1175106008)

DESCRIPTION

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de mars 2018.
Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.
Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghariba DAGDAGUE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Caroline THIBAUT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-04-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1187683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction et l'avis de règlement dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et Devimco Immobilier inc.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la Direction des affaires civiles à régler hors cour l'action intentée par Devimco Immobilier inc. contre la Ville de Montréal relativement à des sommes excédentaires versées le 20 juillet 2016 à titre de contribution pour fins de parcs relativement au projet immobilier situé à l'intérieur du quadrilatère composé des rues Basin, Rioux, Ottawa et du Séminaire dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour un montant total de 307 805,29 \$;
2. d'autoriser la Direction des services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest à émettre et transmettre au Service des affaires juridiques le chèque au montant de 307 805,29 \$ à l'ordre de Bélanger Sauvé, en fidéicommiss ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187683001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour et autoriser le Service des affaires juridiques à signer la transaction et l'avis de règlement dans le cadre du litige entre la Ville de Montréal et Devimco Immobilier inc.

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Devimco Immobilier réalise le développement immobilier se situant à l'intérieur du quadrilatère composé des rues Basin, Rioux, Ottawa et du Séminaire pour lequel elle a versée des contributions monétaires pour fins de parcs. Ce projet est constitué de cinq phases de développement, dont les demandes de permis ont été faites entre 2011 et 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027)* est entré en vigueur le 15 décembre 2014. Le 20 juillet 2016, Devimco a payé, à titre de condition préalable à l'émission du permis de transformation relatif à la phase 2, une contribution monétaire pour fins de parcs équivalente à 10 % de la valeur de l'ensemble du projet (1 300 940,00\$). Le site considéré pour le calcul de cette contribution incluait le terrain de la phase 1, dont la demande de permis avait été déposée en 2011.

Afin de définir le site servant au calcul de la contribution, la Ville avait réalisé une interprétation de la notion de site du Règlement 14-027. Ce dernier mentionne qu'il s'applique « à toute demande de permis de construction visant un immeuble qui fait l'objet d'un projet de redéveloppement » (art. 3 par. 2) et que la somme compensatoire devait équivaloir « [...] à 10 % de la valeur réelle du site » (art. 5, par. 3). Ainsi, le site avait alors été défini comme l'ensemble des terrains du projet. Cette interprétation de la réglementation et la précision des règles de calcul de contribution pour fins de parcs ont été étudiées en Cour d'appel dans le cadre de l'arrêt *Ville de Montréal c. 9114-6308 Québec inc.*, 2017 QCCA 331. Cette décision clarifie la définition de « site » et « assiette de l'immeuble » et amène à conclure dans notre cas que la part de la contribution versée pour la phase 1 (216 968,60\$) doit être remboursée à Devimco par la Ville.

De plus, la contribution financière aurait dû être scindée de façon à n'exiger que la part correspondante à la phase visée lors de l'émission de chacun des permis. Puisque des

sommes ont été versées trop tôt, avant que les permis ne soient délivrés, les intérêts applicables à ces montants doivent être remboursés par la Ville, tel que le prévoit le Code civil du Québec. À cela s'ajoutent les intérêts applicables à la somme exigée pour la phase 1. Cependant, étant donné que l'offre de règlement de litige de la Ville a été faite en date du 21 décembre 2017, Devimco a accepté de renoncer au remboursement des intérêts à partir de la date d'émission du permis de la phase 4, puisque qu'elle correspond au 19 décembre 2017 et que le permis de la phase 5 a été émis le 15 janvier 2018. Par ailleurs, les montants calculés pour les phases 3, 4 et 5 ont été ajustés afin de tenir compte de la valeur des terrains visés au moment de la délivrance des permis. Considérant ces ajustements, les intérêts sur les sommes versées en trop sont de 90 836,69 \$. Ainsi, le remboursement total dû par la Ville à Devimco est de 307 805,29 \$.

JUSTIFICATION

Considérant que la Cour d'appel a précisé les règles de calcul de la contribution pour fins de parc dans le cadre de l'arrêt *Ville de Montréal c. 9114-6308 Québec inc.*, 2017 QCCA 331, les parties conviennent de régler le présent litige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le remboursement de la contribution monétaire pour fins de parcs encaissée en trop et les intérêts qui lui sont attribués, pour un montant de 307 805,29 \$ sera effectué selon les informations inscrites à l'intervention financière.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'arrondissement du 14 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lysanne AUDET
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1187279004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les modalités de publication des avis publics

D'adopter le Règlement sur les modalités de publication des avis publics.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-04-27 15:36

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187279004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les modalités de publication des avis publics

CONTENU

CONTEXTE

Les avis publics ont une finalité commune : fournir de l'information aux citoyens. Ces avis peuvent servir à renseigner les citoyens quant aux décisions prises par le conseil de la municipalité ou celles qu'il a l'intention de prendre. Les municipalités sont tenues d'en faire la publication dans plusieurs circonstances. Il peut s'agir, par exemple, de mettre en vigueur un règlement ou encore d'annoncer la tenue d'une séance du conseil. Les avis publics remplissent donc en premier lieu des objectifs de transparence et de diffusion de l'information envers le citoyen.

Depuis la sanction du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122), les municipalités peuvent déterminer elles-mêmes les modalités de publication de leurs avis publics. Ce nouveau pouvoir est prévu aux articles 345.1 à 345.4 de la *Loi sur les cités et villes* .

Les municipalités qui le souhaitent peuvent désormais adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics. Ces modalités peuvent varier selon le type d'avis visé, mais le règlement doit prévoir minimalement une diffusion sur internet. Une fois adopté, ce règlement ne peut toutefois être abrogé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Tous les avis publics de l'arrondissement seront publiés sur internet et par affichage. Certains avis continueront d'être publiés dans un journal local distribué sur le territoire de l'arrondissement. Les avis seront affichés à l'endroit prévu à cette fin à la Mairie d'arrondissement du Sud-Ouest. Les avis seront publiés sur le site internet de l'arrondissement. Les modalités de publication selon les types d'avis sont décrites dans l'annexe A du règlement (en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Le règlement a pour objectif de permettre à l'ensemble de la population de l'arrondissement de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics. Ces derniers seront ainsi plus

accessibles.

Le règlement prévoit que la date de publication sur Internet prévaut sur celle de publication du journal local, ce qui permet à l'arrondissement de mieux servir les citoyens.

Les formalités requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication restent inchangés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Réduction des coûts de publication des avis publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 mai 2018 : avis de motion et dépôt du projet de règlement

CA du 11 juin 2018 : adoption du règlement

14 juin 2018 : entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-26

Daphné CLAUDE
Agente de recherche

Caroline THIBAUT
secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André LAVOIE
Chef de division -RH



Dossier # : 1186347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'actualiser certaines dispositions

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'actualiser certaines dispositions

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2018-04-03 15:35

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1186347001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'actualiser certaines dispositions

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la procédure établie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les modifications au projet de règlement 01-280-46 ont été présentées lors de l'assemblée publique de consultation du 28 mars 2018 :

Thème	Article(s) (01-280-46)	Article(s) (01-280)	Modification
Hauteur minimale inférieure	2, 4	9, 10	Le retrait de 4 m doit être à partir de chaque plan de façade et non uniquement de ceux les plus rapprochés des limites avant du lot.
Verdissement	17	354.8	Pour les bâtiments résidentiels, la superficie des espaces de stationnement/ chargement/ entreposage et de leur voies d'accès doit maintenant être comptabilisée à titre de surface non bâtie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1186347001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'actualiser certaines dispositions

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci d'amélioration continue de ses outils urbanistiques, l'arrondissement du Sud-Ouest révisé certains éléments contenus dans le Règlement d'urbanisme (01-280) afin d'offrir un meilleur service aux citoyens tout en visant l'amélioration des milieux de vie. Les modifications visent principalement à corriger certaines coquilles et à simplifier certaines écritures lourdes, imprécises ou difficiles d'application, résultant notamment de l'accumulation des amendements au fil des ans.

De plus, les modifications introduisent ou précisent certaines dispositions relativement aux objets suivants :

- Appareils de climatisation
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Exigences minimales de stationnement pour certains usages
- Verdissement
- Élargissement de la règle d'insertion et des nouvelles normes de marges arrières à l'ensemble du territoire

Finalement, le projet de règlement inclut des modifications à la carte des usages de l'annexe A afin d'inscrire le zonage de trois des futurs parcs de Griffintown.

Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au Règlement d'urbanisme en vertu des articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications touchant notamment les usages et les constructions sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise plusieurs dispositions du 01-280 dont voici le détail.

Aires d'entreposage couvertes :

La définition de dépendance de l'article 5 précise que les aires d'entreposage sont couvertes, englobant par le fait même les dômes souvent présents dans les secteurs industriels.

Thermopompes :

La définition d'équipement mécanique de l'article 5 est modifiée afin de préciser qu'un équipement mécanique peut être accessoire à une construction et non uniquement à un bâtiment.

Des dispositions sont ajoutées dans les sections sur l'apparence d'un bâtiment ainsi que dans la sections sur les occupations dans une cour, via les articles 90.1.1, 357 et 357.3 respectivement, afin de permettre les petits appareils de climatisation (35 cm X 85 cm) en cour avant ou en façade.

Hauteur :

La notion du respect de hauteur minimale en tout point tel que prévu aux articles 9 et 10 est modulée afin de permettre de construire une partie de bâtiment inférieure à la hauteur minimale prescrite sur une profondeur d'au moins 4 mètres à partir de la façade.

L'article 9.2, originalement ayant uniquement trait aux noyaux villageois de Saint-Henri, est modifié afin d'élargir à l'ensemble du territoire la règle d'insertion.

L'article 21.2.2 est ajouté afin de baliser la hauteur maximale et le dégagement minimal d'un lanterneau en dépassement au toit.

Taux d'implantation et marges :

Le numéro du règlement de construction auquel les articles 47.1 et 52.1 font référence est mis à jour.

L'article 85 est modifié afin que les nouvelles normes en matière de marges arrières, originalement uniquement applicables aux noyaux villageois de Saint-Henri, s'appliquent à l'ensemble du territoire.

Bornes de recharge pour véhicules électriques :

Les articles 90.1 et 357 sont modifiés afin de permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en façade ou en cour avant.

Contingentement des restaurants :

L'article 203.1 sur le contingentement des restaurants sur Notre-Dame est modifié afin de spécifier qu'un restaurant occupant conjointement un local avec un autre usage doit être établi sur un maximum de 50% du rez-de-chaussée, et ne doit pas occuper conjointement le local avec l'usage « épicerie » ou « traiteur ». L'article 203.2 est combiné avec le précédent afin de faciliter la lecture.

Débits de boissons alcooliques dans Griffintown :

L'article 199.1 prohibant les débits de boissons alcooliques dans Griffintown est déplacé afin d'apparaître dans la section sur les exigences particulières à certains usages.

Verdissement :

L'article 354.8 spécifie maintenant un pourcentage minimum de 75 % requis de verdissement et vient préciser que le ratio s'applique à la superficie d'un terrain non construite ni utilisée comme stationnement et qu'elle peut comprendre des surfaces perméables.

Les articles 354.7, 354.9 et 354.10 sont abrogés.

Café-terrasses :

Les articles 363 et 367, modifiés dans le cadre du règlement distinct 01-280-41 et du règlement résiduel 01-280-40, sont réécrits de façon à être plus clairs.

Abattage d'arbres :

L'article 394.1 spécifiant les opérations d'abattage est réécrit de façon à être plus clair.

Stationnement :

Une coquille est retirée de l'article 571.1 précisant la méthode de calcul pour l'ajout de logement dans un immeuble sans agrandissement en aire de plancher.

Le tableau de l'article 576, précisant les ratios minimum et maximum de cases de stationnement par usage, est modifié afin de retirer une référence à un article non existant. Aussi, certains usages institutionnels municipaux (bibliothèque, maison de la culture, parcs) n'exigent maintenant plus de ratios minimum.

Finalement, l'article 589 est modifié afin qu'une aire de stationnement puisse maintenant être accessible par une voie de circulation d'un stationnement.

Nouveaux parcs :

Les feuillets de l'annexe A sont modifiés afin d'inscrire trois parcs de Griffintown, nommés provisoirement « Saint-Thomas », « Peel-Ottawa » et « Bona », qui ont été acquis ou qui le seront sous peu pour fin d'être aménagés.

JUSTIFICATION

Les modifications énumérées ci-haut se justifient comme suit :

Aires d'entreposage couvertes :

Il est précisé que les dômes ont le statut de dépendance et peuvent compter dans le taux d'implantation s'ils ont une implantation de plus de 15 m.c. Cela permet d'augmenter le taux d'implantation dans les projets industriels, qui n'atteignent pas toujours le taux d'implantation minimum.

Thermopompes :

Les projets de grande envergure peuvent comporter des unités de climatisation individuelles comme option dans les logements, au lieu d'un système de climatisation central. Ces unités peuvent maintenant être installées de plein droit sur les balcons ou en façade si elles sont dissimulées.

La modification de la définition permet de réglementer les thermopompes accessoires à toute construction, telles les piscines, et non uniquement les thermopompes accessoires à des bâtiments.

Hauteur :

Le fait pour une partie de bâtiment à l'arrière d'être inférieure à la hauteur minimale n'influence pas le cadre bâti sur rue et permet aux propriétaires d'effectuer des agrandissements arrière sans devoir respecter la hauteur minimale.

De prévoir une hauteur maximale et un dégagement minimal pour les lanterneaux permet de préserver l'apparence du cadre bâti à l'échelle de la rue.

L'élargissement de la règle d'insertion en matière de nombre d'étages facilite une transition harmonieuse entre les hauteurs de bâtiments voisins.

Bornes de recharge pour véhicules électriques :

Les modifications à ce sujet visent à encourager l'utilisation de véhicules électriques dans l'arrondissement, dans un souci de développement durable.

Contingentement des restaurants :

Le contingentement des restaurants sur Notre-Dame permet qu'un local comportant un restaurant occupant conjointement un local avec un autre usage puisse être soustrait du contingentement, sous réserve que le restaurant occupe moins de 50% de la superficie de ce local. L'ajustement présenté permet d'éviter qu'un local sur 2 étages établisse un restaurant sur l'ensemble du rez-de-chaussée, ou qu'un restaurant occupe conjointement le local avec des usages semblables tels « épicerie » ou « traiteur ».

Débits de boissons alcooliques dans Griffintown :

La disposition prohibant les débits de boissons alcooliques dans Griffintown était incluse dans la section C.2, alors que le secteur Griffintown comprend aussi des zones C.4. Il est plus logique que l'article soit dans la section sur les exigences particulières aux débits de boissons alcooliques.

Verdissement :

Les modifications permettent de favoriser la perméabilité des sols et la réduction des îlots de chaleur tout en offrant un calcul simplifié.

Stationnement :

La modification du tableau des exigences en matière de stationnement pour les usages institutionnels vise à ne plus exiger de ratio minimal pour les équipements municipaux puisque ceux-ci sont bien desservis par le transport en commun et qu'ils visent une clientèle locale.

Nouveaux parcs :

Il y a lieu à ce que le zonage reflète la nouvelle vocation des sites pour fins de parc afin que la Ville respecte son propre zonage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de règlement : 12 mars 2018

Avis annonçant l'assemblée publique de consultation : 15 mars 2018

Assemblée publique de consultation : semaine du 2 avril 2018

Adoption d'un 2e projet de règlement : 9 avril 2018

Avis annonçant la possibilité de déposer une demande pour la tenue de registre : 12 avril 2018

Date limite de réception des signatures : 20 avril 2018

Adoption du règlement : 14 mai 2018

Certificat de conformité et entrée en vigueur : mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

**Dossier # : 1176347015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs

Considérant que le demandeur s'engage à :

- Verser la somme compensatoire équivalente à 17 000 \$ x 30% du nombre de logements au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;
- Fournir 20% de logement abordable privatif déterminé en fonction des cibles prévues annuellement par la Direction de l'habitation en vertu de la Stratégie locale d'inclusion de logement communautaire et abordable local;

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant un projet de construction pour l'immeuble sis au 370, rue des Seigneurs et portant le numéro de lot 1 573 206 selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la démolition du bâtiment à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- D'autoriser la construction d'un maximum de 118 logements;
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 25 m
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 5,5
- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 75%
- D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé

- D'exiger la réalisation d'au moins 4 logements aménagés sur 2 niveaux. Ces logements devront avoir l'un de leur étage au premier niveau hors-sol du bâtiment et être accessibles directement à partir du domaine public ou d'une cour
- D'exiger, au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment, qu'un minimum de 50% de la façade faisant face à la rue des Seigneurs soit adjacent à un local commercial sur une profondeur d'au moins 8 mètres
- D'exiger que minimalement 25% de la superficie du lot soit couverte d'éléments végétaux
- D'exiger la plantation d'un minimum de six arbres sur le lot
- D'exiger que soit végétalisé, en installation permanente, minimalement 15% de l'ensemble des toitures du bâtiment
- D'interdire toute clôture ou barrière empêchant l'accès à l'ensemble du terrain

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-04-04 14:11

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1176347015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu une demande afin de construire un immeuble résidentiel locatif de 116 logements avec rez-de-chaussée partiellement commercial sur le site d'un actuel entrepôt vacant sis au 370, rue des Seigneurs.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à la hauteur, la densité et l'usage.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

Les autorisations se rapportant à la hauteur, la densité et l'usage sont susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTIONContexte :

Le site est situé dans la partie ouest du quartier Griffintown, délimité par les rues des Seigneurs, William et Payette. Du côté est, le site est bordé par deux bâtiments commerciaux d'un et deux étages. Le site est actuellement occupé par un bâtiment industriel, un entrepôt frigorifique construit en phases successives entre 1991 et 2007, qui est vacant depuis que le propriétaire a déplacé ses activités dans un bâtiment plus grand hors de Montréal il y a deux ans. Le bâtiment occupe principalement le coin des rues William et des Seigneurs et est d'une hauteur de 13 m. Un quai de chargement est aménagé sur la rue William et un espace extérieur pavé et clôturé occupe la partie nord du site près de la rue Payette.

Projet :

Le projet vise la démolition de l'immeuble existant et la construction d'un immeuble mixte de 8 étages et 116 logements, avec un rez-de-chaussée commercial offrant plus de 300 m.c. d'espace commercial. Un stationnement souterrain de 52 cases sur 2 étages est accessible par une rampe dont l'entrée est située sur la rue Payette. Quant aux collectes et livraisons, celles-ci seraient prévues sur la rue William face au jardin de rue. Le projet offre également un stationnement pour vélos au rez-de-chaussée et aux 2 niveaux de sous-sol pour un total de 105 unités.

À l'est du bâtiment, sur la rue William, un jardin de rue de près de 500 m.c. est accessible par les occupants du bâtiment mais aussi pour les passants. Le jardin est relié à une ruelle perpendiculaire à la rue Payette, créant ainsi un lien piéton en coeur d'îlot. Également, les toits terrasses des 5e, 6e et 8e étages sont végétalisés.

En terme de volumétrie, le bâtiment offre des reculs permettant de rejoindre les hauteurs du bâti adjacent. La façade sur la rue des Seigneurs possède un volume de 12,5 m et 4 étages se poursuivant vers la rue Payette ainsi qu'un volume d'une hauteur de 16 m et 5 étages se poursuivant vers la rue William, lequel équivaut à la hauteur de l'édifice d'intérêt patrimonial de la Sadler situé du côté opposé sur la rue des Seigneurs. Les façades enlignées sur les plans principaux possèdent des balcons en loggia, alors que le volume en retrait d'une hauteur de 24 m, ainsi que la façade sur le jardin de rue, possèdent des balcons en projection.

Dérogations :

	PU	01-280	Projet
Usage	Mixte	C.2, I.3, H.6	H, C.2
Nb logements		12 à 36	116
Hauteur (m)	25	9 à 16	24
Densité	2 à 6	2 - 3,5	5,12

JUSTIFICATION

Le projet a été évalué en fonction des critères généraux et spécifiques à Griffintown inclus au Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003). Ces critères visent principalement les aspects suivants :

- Compatibilité des occupations et qualités d'intégration sur le plan volumétrique, de la densité et des espaces extérieurs
- Avantage des propositions de démolition des bâtiments existants, de mise en valeur des espaces extérieurs
- Impacts environnementaux, qualité de l'organisation fonctionnelle au niveau des accès, de la circulation et du stationnement
- Avantage des composantes sociales ou culturelles du projet
- Création d'espaces générateurs d'emplois ou dédiés à des activités communautaires
- Caractère innovant du projet et application des principes du développement durable
- Encadrement et mise en valeur des bâtiments patrimoniaux
- Avantage des propositions favorisant le transport actif et le transport en commun
- Diversification des typologies de logement

En ce qui a trait aux occupations commerciale et résidentielle, le projet est compatible avec le milieu d'insertion puisqu'il est situé à l'extrémité ouest du secteur Griffintown, qui sera au

terme de son développement un quartier animé et densément peuplé tel que prévu au PPU Griffintown, visant ainsi un seuil de nouveaux résidents pour stimuler la vitalité commerciale, particulièrement celle des commerces de proximité de la rue Notre-Dame ouest. De plus, la présence du rez-de-chaussée commercial rencontre l'orientation du PPU Griffintown à l'effet d'établir une desserte commerciale secondaire au coin des rues William et des Seigneurs.

La proposition de démolition du bâtiment est recevable puisque le bâtiment ne possède pas de valeur architecturale, urbaine ou historique. De plus, sa fonction principale d'entrepôt frigorifique rend difficile la réaffectation pour fins d'autres usages, notamment en raison de l'absence de fenêtres. Somme toute, le projet permet de requalifier un site sous-utilisé et de remplacer un usage qui ne contribue pas au quartier.

En terme de volumétrie, la proposition s'intègre adéquatement dans le cadre bâti environnant. Tout d'abord, la volumétrie respecte les reculs prescrits dans l'annexe H du Règlement d'urbanisme (01-280) sur les rues William, des Seigneurs et Payette, ce qui permet de réduire la monumentalité du volume de 24 m. L'articulation du bâtiment sur le site permet la création d'un jardin de rue relié avec la ruelle perpendiculaire à la rue Payette, qui pourra servir de lien s'imbriquant dans le parcours piéton de Griffintown. Également, le jardin de rue et l'orientation du projet permettent de favoriser la lumière naturelle dans les logements. Une étude d'ensoleillement montre aussi que le bâtiment cause peu d'ombre sur les espaces et bâtiments adjacents.

Concernant la circulation et les accès, il est logique de prévoir l'entrée du stationnement sur la rue Payette, bien qu'il s'agit d'une rue locale. En effet, compte tenu que la rue des Seigneurs constitue un lien achalandé en pointes du matin et du soir, les manoeuvres d'entrée et de sortie du stationnement, s'il y était localisé, auraient pour effet de nuire à la circulation. Quant à la rue William, celle-ci n'est également pas appropriée pour y localiser la rampe d'accès au stationnement puisque cette dernière aurait pour effet de couper le reste du bâtiment du jardin de rue. Finalement, l'impact global de la présence du stationnement sur la circulation reste faible en raison du nombre restreint de 52 cases.

Le bâtiment possède des avantages en ce qui a trait au développement durable et à l'efficacité énergétique, notamment une enveloppe réduisant les ponts thermiques, des aménagements paysagers au sol et aux toits ainsi qu'une chute à rebuts distincte. Le projet inclut aussi 105 stationnements pour vélos afin de favoriser le transport actif.

Le demandeur contribuera à hauteur de 30% du nombre de logements au fonds local pour le logement social et le projet offrira 20% de logements abordables privés, en respect de la politique locale d'inclusion de logement communautaire et abordable.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que le projet :

- Permet de remplacer un bâtiment désuet qui ne contribue pas à la vitalité du quartier;
- Respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;
- Propose une volumétrie s'intégrant dans le cadre bâti existant;
- Cause peu d'impacts sur l'ensoleillement et la circulation;

La DAUP recommande favorablement le projet, aux conditions additionnelles suivantes :

- Réduire la largeur des logements en face du jardin de rue afin d'introduire un autre logement et en faire des logements sur 2 étages de façon à offrir une option pour familles;
- Végétaliser le toit du bâtiment;

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

À sa séance du 16 mai 2017, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet tel que présenté par la division de l'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au Comité consultatif d'urbanisme : 16 mai 2017

1^{ere} lecture au conseil d'arrondissement : 9 avril 2018

Assemblée publique de consultation : avril 2018

2^e lecture au conseil d'arrondissement : 14 mai 2018

Avis annonçant la possibilité de déposer une demande pour la tenue de registre : 17 mai 2018

Date limite de réception des signatures : 25 mai 2018

Adoption de la résolution : 11 juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux lois et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1186347013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation visant l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé dans la cour arrière du bâtiment sis au 3612, rue Notre-Dame Ouest - Restaurant L'Avenue

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant un projet d'occupation pour l'immeuble sis au 3612, rue Notre-Dame Ouest selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser l'aménagement d'un café-terrasse d'une superficie maximale de 40 m2 desservant l'usage « restaurant »;
- D'autoriser l'opération du café-terrasse seulement de 8h à 16 h;
- D'exiger la plantation de végétaux grimpants sur le mur grillagé du côté sud du café-terrasse, sur une longueur minimale de 8 m;
- D'exiger la construction d'un bac d'entreposage des déchets à même la cour arrière de l'établissement.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:32

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186347013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation visant l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé dans la cour arrière du bâtiment sis au 3612, rue Notre-Dame Ouest - Restaurant L'Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée par l'exploitant du restaurant L'Avenue, situé au 3612, rue Notre-Dame Ouest, à l'effet d'autoriser un café-terrasse dans la cour arrière du bâtiment, sur le domaine privé.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

L'autorisation se rapportant à l'usage est susceptible d'approbation référendaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Contexte :

Le projet est situé au sud de la rue Notre-Dame Ouest, dans le quartier Saint-Henri, entre les rues Bourget et Rose-de-Lima. L'arrière de la propriété est occupée du côté ouest par le parc des Cordonniers, alors que du côté est se trouvent les cours arrière d'immeubles résidentiels de type plex. Le bâtiment visé est un immeuble de trois étages avec rez-de-chaussée commercial.

Projet :

Le projet vise l'aménagement d'un café-terrasse à l'arrière du restaurant L'Avenue, un restaurant de brunch / déjeuners, situé au 3612, rue Notre-Dame Ouest. Le restaurant a une superficie de 250 m.c. alors que le café-terrasse occuperait une superficie d'environ 34 m.c., pour une capacité équivalente à environ 18 places. Le café-terrasse serait aménagé

dans la cour arrière, laquelle est située en contrebas de quelques pieds par rapport au niveau du sol. L'espace est cloîtré du côté est par un décroché dans le mur du bâtiment, et à l'arrière par un mur grillagé.

Réglementation :

En vertu de l'article 363 du Règlement d'urbanisme, un café-terrasse peut être autorisé dans les secteurs de catégorie d'usage C.4C. Cependant, tel qu'indiqué à l'article 367, un café-terrasse n'est pas permis dans les autres cours adjacentes à des secteurs d'habitation à moins qu'il soit situé à plus de 30 m de cette limite, ce qui n'est pas le cas pour le projet demandé. Sa localisation ne permet pas non plus l'autorisation du café-terrasse en usage conditionnel. L'unique outil permettant son autorisation est donc le projet particulier.

JUSTIFICATION

Le projet a été évalué conformément aux critères du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), lesquels visent notamment la compatibilité des occupations, l'intégration volumétrique, le stationnement, les accès, les impacts environnementaux et les avantages du projet sur le plan environnemental et social :

- Bien qu'adjacent à un secteur d'habitation H-4, le café-terrasse n'est pas directement contigu à de l'habitation. L'espace visé est aussi situé en contrebas par rapport au niveau du sol et est entouré par une clôture. Du côté ouest, le café-terrasse est adjacent à un parc.
- La nature du restaurant, un restaurant de déjeuner, fait que les activités du café-terrasse ne seront pas en contradiction avec les heures où un niveau de bruit extérieur est toléré en vertu du Règlement sur le bruit, c'est-à-dire de 8h00 à 16h00.
- La superficie du café-terrasse équivaut à moins du sixième de celle du restaurant qu'il dessert (250 m²).
- Le requérant ne peut pas aménager un café-terrasse sur le domaine public en raison de la présence d'un abribus.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant la proximité du café-terrasse à des immeubles d'habitation;

la Division de l'urbanisme recommande un avis favorable au projet, avec les conditions suivantes :

- Rattacher le café-terrasse à un usage «restaurant» uniquement
- Limiter les heures d'opération du café-terrasse de 8h00 à 16h00
- Ériger un mur vert au lieu du mur grillagé actuellement présent
- Construire un bac de rangement des déchets et en améliorer la gestion de façon à ne pas obstruer les espaces extérieurs adjacents.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 10 mai 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a rendu un avis favorable à l'égard de cette demande, assorti des conditions proposées par la Division de l'urbanisme. Le comité recommande, au lieu du mur vert, la plantation de végétaux grimpants sur le mur grillagé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1ere résolution du Conseil d'arrondissement : 14 mai 2018
Assemblée publique de consultation : semaine du 4 juin 2018
2e résolution du Conseil d'arrondissement : 11 juin 2018
Adoption par le Conseil d'arrondissement : 13 août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-05-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1186347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble de 5 logements et 3 étages au 2056, rue Saint-Antoine Ouest

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la résolution autorisant un projet de construction au 2056, rue Saint-Antoine Ouest selon les autorisations énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisations :

- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 100 %;
- D'exempter de l'obligation de fournir du stationnement;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

Un permis de construction autorisant les travaux visés par la présente résolution devra être émis dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-08 09:43

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186347009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble de 5 logements et 3 étages au 2056, rue Saint-Antoine Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Une coquille s'est glissée dans la première résolution adoptée. La première autorisation devrait se lire de cette façon :

- D'autoriser la construction d'un bâtiment ayant un taux d'implantation maximal de 100 %;

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERLaurence BOISVERT-BILODEAU
Agente de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1186347009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction d'un immeuble de 5 logements et 3 étages au 2056, rue Saint-Antoine Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu une demande afin de construire un immeuble résidentiel de 5 logements et 3 étages sur un terrain vacant à la suite d'une démolition d'urgence, situé au 2056, rue Saint-Antoine Ouest. Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest quant au taux d'implantation et à la case de stationnement requise.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande vise la construction d'un bâtiment de 3 étages et 5 logements à la suite de la démolition d'urgence du bâtiment existant de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal (OMHM). Le projet reprend l'empreinte, la volumétrie et le nombre de logements du bâtiment démoli en 2017. Lors de la démolition, il n'a pas été possible de conserver les matériaux constituant la façade en raison de leur piètre qualité.

Réglementation :

RÉGLEMENTATION		
USAGES	H.1-4	H.4
Hauteur (étage)	2-3	3
Hauteur (m)	12,5 m	12,5 m
Implantation (%)	60%	100%
Stationnement	1	0

Le projet déroge au taux d'implantation prescrit de 60 %. Il est implanté sur la totalité du

site, tel que le bâtiment qu'il remplace. En vertu de l'article 679 du Règlement d'urbanisme (01-280), le bâtiment a été détruit à plus de 75 % et a donc perdu ses droits acquis en matière d'implantation. De plus, le projet doit fournir une case de stationnement, mais n'a pas l'espace requis sur le site.

JUSTIFICATION

Le projet a été évalué conformément aux critères du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), lesquels visent notamment la compatibilité des occupations, l'intégration volumétrique, le stationnement, les accès, les impacts environnementaux et les avantages du projet sur le plan environnemental et social.

Le projet visait à l'origine la rénovation du bâtiment dérogatoire au taux d'implantation. La découverte de failles structurelles dans le bâtiment entraînant une situation dangereuse a obligé l'arrondissement à ordonner sa démolition.

L'OMHM souhaite pouvoir offrir la même quantité de logements (5) et donc est dans l'impossibilité de se conformer au taux d'implantation de 60% et au nombre de cases de stationnement requis.

Le projet est situé à moins de 60 m de l'autoroute 720. La reconstruction constitue donc une opportunité de mettre en œuvre certaines recommandations tirées de l'étude réalisée par la Direction régionale de la santé publique (DRSP) quant aux mesures de mitigation près des grands axes autoroutiers en matière d'émissions de particules. Cependant, en raison d'impératifs financiers de projets de logement social et communautaire, il ne sera pas possible de prévoir ce type de système de ventilation.

Considérant :

- les circonstances ayant mené à l'obligation de reconstruire le bâtiment;
 - les bénéfices du projet sur le plan social;
 - que le projet permet d'offrir deux logements sociaux de 4 chambres pour les familles;
- la Division de l'urbanisme recommande un avis favorable au projet.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 20 mars 2018, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet d'offrir des logements à des personnes en situation de précarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Première résolution du Conseil d'arrondissement : 9 avril 2018
Assemblée publique de consultation : Semaine du 30 avril 2018
Deuxième résolution du conseil d'arrondissement : 14 mai 2018
Adoption par le Conseil d'arrondissement : 11 juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1186748003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnances modifiant la date de la tenue de l'évènement « Exposition d'art extérieure - parc des Meubliers » pour le 26 et 27 mai 2018

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'évènement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Exposition d'art extérieure	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc des Meubliers	L'évènement: les 26 et 27 mai 2018 de 9 h à 20 h / jour Montage: du 9 au 25 mai 2018 de 8 h à 16 h / jour Démontage: le 27 mai 2018, de 20 h à 22 h En cas d'intempéries: Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8)

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-02 15:04

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186748003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Ordonnances modifiant la date de la tenue de l'évènement « Exposition d'art extérieure - parc des Meubliers » pour le 26 et 27 mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de l'évènement " Exposition d'art extérieure - Parc des Meubliers " ont modifié la date leur événement (26 et 27 mai 2018, plutôt que les 12 et 13 mai 2018 initiaux), abrogeant ainsi leurs demandes de dérogations (ordonnances OCA18 22 0041, OCA18 22 0042, OCA18 22 0043) concernant le bruit, l'urbanisme (enseignes), puis la paix et l'ordre sur le domaine public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David RACETTE
Agent de projets - promotions et événements spéciaux

IDENTIFICATION

Dossier # :1186748003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Faites un pas vers les jeunes CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Exposition d'art extérieure Première édition
Journée familial canards CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Festi-Pointe / Fête de la guirlande CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Marche de l'espoir de Montréal CA17 22 0080 14-03-2017 Ordonnances - Événements publics
Lobster clam jam CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Plaza Monk tu m'animes CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Fête des Voisins rue Coursol CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
La «Run» de pain CA17 22 0080 14-03-2017 Ordonnances - Événements publics
Fête Nationale du Québec 2017 (YIM) CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
La Roulotte CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
Série au Square Sir-George-Étienne-Cartier Première édition
Série au Carré d'Hibernia Première édition
Concert Campbell CA17 22 0266 04-07-2017 Ordonnances - Événements publics

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Faites un pas vers les jeunes	Jeunesse, J'écoute	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : le 6 mai 2018 de 8 h à 14 h Montage : le 5 mai 2018 de 12 h à 17 h Démontage : le 6 mai 2018 de 14 h à 17 h En cas d'intempéries: Maintenu
Exposition d'art extérieure	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc des Meubliers	L'événement: les 12 et 13 mai 2018 de 9 h à 20 h / jour Montage: du 9 au 11 mai 2018 de 8 h à 16 h / jour Démontage: le 13 mai 2018, de 20 h à 22 h En cas d'intempéries: Remis le 19 et le 20 mai 2018, aux mêmes heures
Journée familial (canards)	Chevalier de Colomb Côte St-Paul	Parc St-Paul et sur la rue Brisset entre la rue Champigny et la rue Le Caron	L'événement : le 19 mai 2018 de 11 h à 18 h 30 Montage : le 19 mai 2018 de 8 h à 11 h Démontage : le 19 mai 2018 de 18 h à 19 h 30 En cas d'intempéries: Maintenu
Festi-Pointe	Action-Gardien	Parc Le Ber et sur l'avenue Ash, entre les rues Le Ber et Dick-Irvin	L'événement: le 21 mai 2018 de 12 h à 17 h Montage: le 21 mai 2018 de 9 h à 12 h Démontage: le 21 mai 2018 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries: Maintenu
Marche de l'espoir de Montréal	Société canadienne de la sclérose en plaques	Parc Angrignon - site les étangs	L'événement : le 27 mai 2018 de 8 h à 13 h Montage : le 26 mai 2018 de 8 h à 18 h et le 27 mai de 4 h à 8 h Démontage : le 27 mai de 13 h à 17 h En cas d'intempéries: Maintenu
Lobster Clam Jam	9302-8835 Quebec Inc.	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement : le 27 mai 2018 de 12 h à 21 h Montage : le 26 mai 2018

Plaza Monk tu m'animes	SDC Plaza Monk	Parc Garneau Rue du Parc Garneau entre le boulevard Monk et la rue Briand Rue Springland entre le boulevard Monk et la rue Beaulieu	de 7 h à 21 h Démontage : le 28 mai 2018 de 7 h à 13 h En cas d'intempéries: Maintenu L'événement : le 2 juin 2018 de 11 h à 17 h Montage : le 2 juin 2018 de 9 h à 11 h Démontage : le 2 juin de 17 h à 18 h En cas d'intempéries: Maintenu
Fête des voisins rue Coursol	Association des citoyens de la rue Coursol / Altea Communications Inc.	Sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Dominion	L'événement: le 8 juin 2018 de 17 h à 23 h; le 9 et le 10 juin 2018 de 8 h à 23 h 59 Montage: le 8 juin 2018 à partir de 17h00 Démontage: le 10 juin 2018 de 23 h à 23 h 59 En cas d'intempéries : Maintenu
La «Run» de pain	Maison Saint-Gabriel, musée et site historique	Parcours selon l'itinéraire suivant : départ maison Saint-Gabriel, rue de Dublin, rue Wellington, rue Fortune, rue Favard, rue Charon, rue Le Ber, rue Bourgeois, rue Wellington, rue Sainte-Madeleine, rue Le Ber, rue de la Congrégation, rue Wellington, rue du Parc-Marguerite-Bourgeois, rue Favard (voir le plan en pièce jointe)	L'événement : les samedis 16-23-30 juin, 7-14-21-28 juillet, 4-11-18-25 août, 1er-8 septembre 2018 de 8 h 30 à 12 h Montage : N/A Démontage : N/A En cas d'intempéries: Maintenu
Fête Nationale du Québec 2018	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'événement : le 24 juin 2018 de 12 h à 19 h Montage : le 24 juin 2018 de 9 h à 12 h Démontage : le 24 juin 2018 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries: Maintenu
Théâtre La Roulotte	Maison de la Culture Marie-Uguay	Carré d'Hibernia Parc Campbell-Ouest Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: le 27 juin 2018 de 19 h à 20 h 30 (Carré d'Hibernia) L'événement: le 3 juillet 2018 de 19 h à 20 h 30 (Parc Campbell-Ouest) L'événement: le 20 juillet 2018 de 19 h à 20 h 30 (Square Sir-George-Étienne-Cartier) Montage: de 15 h à 19 h

			pour chaque récurrence Démontage: de 20 h 30 à 21 h 30 pour chaque récurrence En cas d'intempéries : Annulé
Série au Square Sir-George-Étienne-Cartier	Maison de la Culture Marie-Uguay	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: le 4 juillet 2018 de 19 h à 20 h 30 ; le 11 juillet 2018 de 18 h 30 à 20 h ; le 18 juillet 2018 de 19 h à 20 h 45 ; le 25 juillet 2018 de 19 h à 20 h 30 ; le 1er août 2018 de 16 h 30 à 20 h et le 8 août 2018 de 19 h à 20 h 30 Montage: le 4 juillet 2018 de 12 h à 19 h ; le 11 juillet 2018 de 12 h à 18 h 30 ; le 18 juillet 2018 de 12 h à 19 h ; le 25 juillet 2018 de 12 h à 19 h ; le 1er août 2018 de 12 h à 16 h 30 et le 8 août 2018 de 12 h à 19 h Démontage: le 4 juillet 2018 de 20 h 30 à 23 h ; le 11 juillet 2018 de 20 h à 23 h ; le 18 juillet 2018 de 20 h 45 à 23 h ; le 25 juillet 2018 de 20 h 30 à 23 h ; le 1er août 2018 de 20 h à 23 h et le 8 août 2018 de 20 h 30 à 23 h En cas d'intempéries: Annulé
Série au Carré d'Hibernia	Maison de la Culture Marie-Uguay	Carré d'Hibernia	L'événement: le 27 juillet 2018 de 19 h à 20 h 30 et le 3 août 2018 de 18 h 30 à 19 h 30 Montage: le 27 juillet 2018 de 12 h à 19 h et le 3 août 2018 de 12 h à 18 h 30 Démontage: le 27 juillet 2018 de 20 h 30 à 23 h et le 3 août 2018 de 19 h 30 à 23 h En cas d'intempéries: Annulé
Concert Campbell	Maison de la Culture Marie-Uguay	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement: le 15 août 2018 de 19 h à 20 h 30 Montage: le 15 août 2018 de 12 h à 18 h Démontage: de 20 h 30 le 15 août à 11 h le 16 août 2018

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le promoteur doit appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-27

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1187240002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux d'excavation à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Peel, du 19 au 20 mai 2018.

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance pour l'exécution de travaux sur la rue Notre-Dame ouest et Peel dans le cadre de travaux d'excavation de Bell, du samedi 19 mai jusqu'au dimanche 20 mai 2018, de 8 h à 20 h.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-04-27 10:19

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187240002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux d'excavation à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Peel, du 19 au 20 mai 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Bell doit procéder à des travaux sur son réseau de distribution de fibres optiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit d'effectuer une excavation pour atteindre les conduits de Bell et procéder au déblocage de ceux-ci. Ces conduits ont comme fonction de protéger les fibres optiques desservant les clients de Bell. Les travaux sont planifiés de façon à conserver une voie de circulation dans chaque direction des rues Notre-Dame Ouest et Peel. Les travaux seront effectués à compter du samedi 19 mai jusqu'au dimanche 20 mai 2018, de 8 h à 20 h .

JUSTIFICATION

La Division de la mobilité et planification des déplacements est favorable à la présente demande puisque l'intersection des rues Notre-Dame ouest. et Peel est très sollicitée en semaine. Ces travaux auront beaucoup moins d'impact sur la fluidité de circulation s'ils sont réalisés au cours d'une fin de semaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dû au contexte actuel des conditions de la circulation de ce secteur, les travaux ne peuvent être réalisés durant les jours de semaine. De plus, les conséquences sur la circulation dans ce secteur pourraient engendrer de graves problèmes et compromettre la sécurité des déplacements des divers usagers du réseau routier. Par conséquent, il est préférable de

permettre l'exécution des travaux la fin de semaine, afin de minimiser les impacts sur les services du transport en commun et sur les autres modes de transport.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 19 mai 2018

Fin des travaux : 20 mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LEPAGE
Agent technique en circulation et
stationnementT

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-20

Ramy MIKATI
Chef de division - Mobilité et Planification des
déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1187366002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot

D'édicter, en vertu de l'article 531 (1°), (3°) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une bannière publicitaire sur le mur arrière, donnant sur la rue Notre-Dame Ouest, du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot, dans le cadre de l'événement du «Tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2018», du 17 mai au 31 octobre 2018.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-04 13:26

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187366002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'installation d'une enseigne publicitaire de type « bannière » a été déposé à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour souligner l'arrivée de l'événement du tournoi international de Tennis de la Coupe Rogers 2018. Ce projet peut être autorisé par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution: CA17 220213 en date du 6 juin 2017: Ordonnance - Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1177366004);
- Résolution: CA16 220186 en date du 3 mai 2016: Ordonnance - Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1161228007);
- Résolution: CA15 220180 en date du 5 mai 2015: Ordonnance - Installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1151228005);
- Résolution: CA14 220208 en date du 6 mai 2014: Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1141228007);
- Résolution: CA13 220198 en date du 7 mai 2013: Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur un bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot (dossier 1131228007)

DESCRIPTION

Produits Kruger S.E.C. et la marque Cashmere sont commanditaires du tournoi international de Tennis Coupe Rogers. Cet événement sportif annuel a lieu chaque année au stade Uniprix au début du mois d'août. Cet événement amène à Montréal des joueurs de tennis du circuit ATP de partout dans le monde et permet à nos joueurs de tennis locaux de mettre en valeur leur talent. Conséquemment, le tournoi attire également à Montréal des visiteurs d'autres régions et des touristes étrangers qui injectent des millions de dollars dans l'économie locale.

Comme le visait la bannière « Grand Prix » qui était en place sur l'édifice en 2012, cette bannière proposera, pour une septième année consécutive, un visuel qui contribuera à promouvoir le tournoi de la Coupe Rogers pour attirer davantage de visiteurs à l'événement,

tout en souhaitant la bienvenue aux visiteurs qui arrivent à Montréal par l'autoroute 20 Est.

L'endroit choisi pour l'installation de cette bannière permet une certaine visibilité pour l'invitation à l'événement puisqu'elle sera installée sur la façade arrière donnant sur la rue Notre-Dame Ouest et sur l'autoroute 20 Est du bâtiment situé au 5835 à 5845, place Turcot.

- La banderole sera mise en place au milieu du mois de mai 2018 et sera retirée, au plus tard, le 31 octobre 2018. Le tout doit avoir un caractère temporaire;
- L'édifice sur lequel sera installée la bannière fait partie de l'usine de carton de Kruger (Usine de Place Turcot);
- Cette année, le visuel de la bannière sera modifié. Toutefois, les matériaux et les spécifications quant à la grandeur seront inchangés;
- Matériaux : toile de vinyle fixée à l'aide d'oeillets sur le revêtement extérieur métallique;
- Surface de l'enseigne : environ 220 mètres carrés;
- L'installation ne causera aucun dommage à la structure ou au revêtement de l'édifice.

Paramètres réglementaires

L'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280) prévoit que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, celles-ci étant autorisées sans certificat d'autorisation.

« **531.** Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, régir ou autoriser :
1^o des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation. »

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Édition de l'ordonnance le 14 mai 2018;
Avis public - Entrée en vigueur le 17 mai 2018;

Installation de la bannière à compter du 17 mai 2018;
Enlèvement au plus tard le 31 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le projet est conforme aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fadila BENHAMOUDA
Agente du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-30

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1187365003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Bridge, Wellington et Saint-Patrick, le boulevard Monk et l'avenue Atwater, du 24 mai au 27 juillet 2018

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance pour l'exécution de travaux sur les rues Bridge, Wellington et Saint-Patrick, le boulevard Monk et l'avenue Atwater, dans le cadre de travaux de planage et pavage de chaussée, pour la période du 24 mai au 27 juillet 2018, de 21 h à 5 h.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 14:01

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187365003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction sur les rues Bridge, Wellington et Saint-Patrick, le boulevard Monk et l'avenue Atwater, du 24 mai au 27 juillet 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT), doit procéder à des travaux de PCPR (Programme Complémentaire de Planage-Revêtement) sur les tronçons suivants :

- rue Bridge, entre les rues Bridge et des Irlandais;
- rue Wellington, entre les rues du Square-Gallery et Bridge;
- avenue Atwater, entre les rues Sainte-Émilie et du Centre;
- rue Saint-Patrick, entre le boulevard Monk et l'avenue de l'Église, et entre les rues Cabot et Eadie;
- boulevard Monk, entre les rues Notre-Dame Ouest et Philippe-Turcot.

L'horaire prévu est le suivant :

- rue Bridge : du 24 mai au 4 juin 2018, du dimanche au samedi, de 21 h à 5 h ;
- rue Wellington : du 25 au 31 mai 2018, du dimanche au samedi, de 21 h à 5 h ;
- avenue Atwater : du 28 mai au 11 juin 2018, du dimanche au samedi, de 21 h à 5 h ;
- rue Saint-Patrick : du 29 mai au 19 juin 2018, du dimanche au samedi, de 21 h à 5 h ;
- boulevard Monk : du 24 au 27 juillet 2018, du dimanche au samedi, de 21 h à 5 h .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Pour toutes les phases, les travaux sont prévus de 21 h à 5 h (travaux de nuit).

JUSTIFICATION

La Division de la Mobilité et Planification des Déplacements est favorable à la présente demande. Ces tronçons étant de plus en plus sollicités, l'état de la chaussée s'est grandement détérioré au cours des dernières années et il est devenu nécessaire de procéder à ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dû au contexte actuel des conditions de la circulation, les travaux ne peuvent être réalisés durant les jours de semaine et de fin de semaine, sans affecter la circulation. De plus, les conséquences sur la circulation dans ces secteurs pourraient engendrer de graves problèmes et compromettre la sécurité des déplacements des divers usagers du réseau routier. Par conséquent, il est préférable de permettre l'exécution des travaux durant les nuits afin de minimiser les impacts sur les conditions de la circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 24 mai 2018;
Fin des travaux : 27 juillet 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-30

Étienne GIRARD-RHEAULT
Agent(e) technique en circulation
stationnement - tp - hdu

Ramy MIKATI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1187654002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Ordonnances - événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
La Marche pour l'Alzheimer	Société Alzheimer de Montréal Inc.	<p>Square Sir-George-Étienne-Cartier et marche selon le parcours suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Départ à partir du Square Sir-George-Étienne-Cartier et circulation sur la rue Notre-Dame Ouest en direction Est ; - Depuis la rue Notre-Dame Ouest, virage sur la rue Charlevoix, direction Sud ; - Depuis la rue Charlevoix, virage sur la rue Rufus-Rockhead, direction Ouest ; - Depuis la rue Rufus-Rockhead, virage sur l'avenue Atwater, direction Sud ; - Depuis l'avenue Atwater, reprise sur la rue Saint-Ambroise, direction Ouest; - Arrêt final au Square Sir-George-Étienne-Cartier, côté Ouest du parc. 	<p>L'événement : le 27 mai 2018 de 8 h à 14 h (10 h à 12 h 30 pour la marche proprement dite)</p> <p>Montage : le 27 mai 2018, de 7 h à 8 h</p> <p>Démontage : le 27 mai 2018, de 14 h à 16 h</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p>

Campagne d'embellissement 2018 - Groupes (Parc Campbell-Ouest)	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 24 mai 2018 de 10 h à 16 h Montage : le 24 mai 2018, de 7 h à 10 h Démontage : le 24 mai 2018, de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - Parc Campbell-Ouest	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - 741 rue des Seigneurs	Arrondissement le Sud-Ouest	Devant le 741 rue des Seigneurs (locaux de la Coalition de la Petite-Bourgogne)	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - carré d'Hibernia	Arrondissement le Sud-Ouest	Carré d'Hibernia	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - Square Sir-George-Étienne-Cartier	Arrondissement le Sud-Ouest	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : le 24 mai 2018 de 10 h à 16 h Montage : le 24 mai 2018, de 7 h à 10 h Démontage : le 24 mai 2018, de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest	Société canadienne du cancer	Parc Angrignon	L'événement : Du 1er juin à 19 h au 2 juin 2018 à 7 h Montage : Le 1er juin 2018 de 7 h à 19 h Démontage : Le 2 juin 2018 de 7 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival Multiculturel	Église Méthodiste Libre du Québec (Carrefour de Saint-Henri)	Parc Victor-Rousselot	L'événement : Le 2 juin 2018 de 13 h à 17 h Montage : Le 2 juin 2018 de 11 h à 13 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries :

SDC - Fête de quartier Petite-Bourgogne	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc Vinet et la ruelle située au sud du Parc (entrée sur la rue Charlevoix, derrière les restaurants de la rue Notre-Dame)	Remise le 3 juin 2018, aux mêmes heures L'événement : Le 2 juin 2018 de 13 h à 21 h Montage : Le 2 juin 2018 de 8 h à 13 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 8 h à 13 h En cas d'intempéries : Remise le 3 juin 2018, aux mêmes heures
La Footbagarre	AKI Québec	Parc des Corroyeurs	L'événement : 2-3 juin 2018 de 10 h à 19 h / par jour Montage : Le 2 juin 2018 de 8 h à 10 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Annulé
La marche Gutsy	Crohn et Colite Canada	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement : Le 3 juin 2018 de 8 h à 14 h Montage : Le 3 juin 2018 de 6 h à 8 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 14 h à 16 h En cas d'intempéries : Maintenu
Activités plein air	Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar Peterson	L'événement : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 18 h à 19 h. Le 16 juin de 11 h 45 à 12 h 45 Montage : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 17 h 30 à 18 h. Le 16 juin de 11 h 15 à 11 h 45 Démontage : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 19 h à 19 h 30. Le 16 juin de 12 h 45 à 13 h 15 En cas d'intempéries : Tous remis au lendemain sauf l'activité du 16 juin qui elle sera annulée.
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	Aces Football Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal Association de soccer	Parcs Le Ber et De La Vérendrye Parcs Gadbois, Le Ber, Vinet, D'Argenson, Ignace-Bourget et carré d'Hibernia	Du 7 juin au 19 novembre 2018, lors des joutes et entraînements de Aces Football Du 7 juin au 31 août 2018, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball

	du Sud-Ouest de Montréal	Parcs D'Arcy-McGee, Ignace-Bourget et De La Vérendrye	du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM) Du 7 juin au 31 août 2018, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal (ASSOM)
	Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal	Parc De La Vérendrye	
	D.J. sports club inc.	Parc Oscar-Peterson	Du 7 juin au 1er octobre 2018, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM) Du 7 juin au 27 août 2018, lors des joutes et entraînements de D.J. sports club inc.
Fête Saint-Antoine	Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Bosco	Rue Springland entre Beaulieu et Hamilton Marche (10 juin 2018, de 16 h à 17 h 30) : Sur Springland au coin de la rue Beaulieu direction ouest jusqu'à la rue Hamilton, Sur Hamilton direction sud jusqu'à la rue Allard, Sur Allard direction ouest jusqu'à la rue Jogues, Sur Jogues direction nord jusqu'à la rue Jolicoeur, Sur Jolicoeur direction est jusqu'à la rue Dumas, Sur Dumas direction sud jusqu'à la rue Springland, Sur Springland direction est jusqu'à la rue Beaulieu.	L'événement : Le 9 juin 2018 de 14 h à 21 h et le 10 juin 2018 de 13 h à 21 h Montage : Le 9 juin 2018 de 9 h à 14 h Démontage : Le 10 juin de 21 h à 22 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	La fondation canadienne des tumeurs cérébrales	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement : Le 10 juin 2018 de 8 h à 14 h Montage : Le 10 juin 2018 de 6 h à 8 h Démontage : Le 10 juin 2018 de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival folk de Montréal sur le canal	Festival Folk de Montréal sur le Canal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement : Du 15 au 17 juin 2018 de 12 h à 23 h Montage : 14 juin 2018 de 6 h à 23 h Démontage : Du 17 juin

Fête de lancement Quartier 21	Action Gardien	Parc LeBer, à l'angle des rues Favard et Fortune	2018 à 20 h au 18 juin 2018 à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu L'événement : Le 16 juin 2018 de 13 h à 17 h Montage : Le 16 juin 2018 de 11 h à 13 h Démontage : Le 16 juin 2018 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries : Remis au 17 juin 2018 aux mêmes heures
La grande ruée	Fondation CST	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement : Le 16 juin 2018 de 8 h à 16 h Montage : Le 15 juin 2018 de 6 h à 23 h Démontage : Le 16 juin 2018 de 16 h à 23 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête folklorique Sabantuy	Tatar culture centre Miras	Parc Angrignon - La clairière	L'événement : Le 17 juin 2018 de 11 h à 18 h Montage : Le 17 juin 2018 de 8 h à 11 h Démontage : Le 17 juin 2018 de 18 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Messe d'été et pique-nique	Mission Catholique Coréenne de Montréal	Parc Angrignon - Pavillon de l'étang	L'événement : Le 17 juin 2018 de 10 h 30 à 18 h Montage : Le 17 juin 2018 de 8 h 30 à 10 h 30 Démontage : Le 17 juin 2018 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Remis au 24 juin 2018 aux mêmes heures
BBQ familiale de Station familles	Station familles	Ruelle entre le boulevard Monk et la rue Briand	L'événement : Le 20 juin 2018 de 10 h à 15 h 30 Montage : Le 20 juin 2018 de 10 h à 10 h 30 Démontage : Le 20 juin 2018 de 15 h à 15 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Festival culturel Yemba	Association Yemba du Canada	Parc Angrignon - La plaine	L'événement : Le 30 juin 2018 de 9 h à 20 h Montage : Le 30 juin 2018 de 8 h à 9 h Démontage : Le 30 juin 2018 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Cinéma sous les étoiles	Les Productions Funambules Médias	Parc Saint-Gabriel	L'événement : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et

			7 août 2018, de 20 h à 23 h Montage : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août 2018, de 18 h à 20 h Démontage : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août 2018, de 23 h à 24 h En cas d'intempéries : Ajout du mardi 14 août 2018, aux mêmes heures
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Centre communautaire Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	L'événement : Le 6 juillet 2018 de 16 h à 19 h Montage : Le 6 juillet 2018 de 7 h à 16 h Démontage : Le 6 juillet 2018 de 19 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Swish Montréal	Canadian Refugee Initiative	Parc Oscar-Peterson	L'événement : Le 8 juillet 2018 de 10 h à 20 h Montage : Le 8 juillet 2018 de 7 h à 10 h Démontage : Le 8 juillet 2018 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22016 article 70).

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 12:04

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187654002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8);
- Règlement sur les tarifs (RCA17 22016 article 70).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La Marche pour l'Alzheimer Première édition
Campagne d'embellissement CA17 22 0112 04-04-2017 Ordonnances - Événements publics
Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
Festival Multiculturel CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
SDC - Fête de quartier Petite-Bourgogne Première édition
La Footbagarre Première édition
La marche Gutsy CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
Activités plein air CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
Fête Saint-Antoine CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
Festival folk de Montréal sur le canal CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
Fête de lancement Quartier 21 Première édition

La grande ruée CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics
 Fête folklorique Sabantuy Première édition
 Messe d'été et pique-nique CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
 BBQ familiale de Station familles Première édition
 Festival culturel Yemba CA16 22 0236 07-06-2016 Ordonnances - Événements publics
 Cinéma sous les étoiles CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
 BBQ annuel de Tyndale St-Georges CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics
 Swish Montréal CA17 22 0266 04-07-2017 Ordonnances - Événements publics

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Organismes	Lieux	Dates
La Marche pour l'Alzheimer	Société Alzheimer de Montréal Inc.	<p>Square Sir-George-Étienne-Cartier et marche selon le parcours suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Départ à partir du Square Sir-George-Étienne-Cartier et circulation sur la rue Notre-Dame Ouest en direction Est ; - Depuis la rue Notre-Dame Ouest, virage sur la rue Charlevoix, direction Sud ; - Depuis la rue Charlevoix, virage sur la rue Rufus-Rockhead, direction Ouest ; - Depuis la rue Rufus-Rockhead, virage sur l'avenue Atwater, direction Sud ; - Depuis l'avenue Atwater, reprise sur la rue Saint-Ambroise, direction Ouest; - Arrêt final au Square Sir-George-Étienne-Cartier, côté Ouest du parc. 	<p>L'événement : le 27 mai 2018 de 8 h à 14 h (10 h à 12 h 30 pour la marche proprement dite) Montage : le 27 mai 2018, de 7 h à 8 h Démontage : le 27 mai 2018, de 14 h à 16 h En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Campagne d'embellissement 2018 - Groupes (Parc Campbell-Ouest)	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	<p>L'événement : le 24 mai 2018 de 10 h à 16 h Montage : le 24 mai 2018, de 7 h à 10 h Démontage : le 24 mai 2018, de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu</p>

Campagne d'embellissement 2018 - Parc Campbell-Ouest	Arrondissement le Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - 741 rue des Seigneurs	Arrondissement le Sud-Ouest	Devant le 741 rue des Seigneurs (locaux de la Coalition de la Petite-Bourgogne)	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - carré d'Hibernia	Arrondissement le Sud-Ouest	Carré d'Hibernia	L'événement : le 26 mai 2018 de 9 h à 12 h Montage : le 26 mai 2018, de 7 h à 9 h Démontage : le 26 mai 2018, de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Campagne d'embellissement 2018 - Square Sir-George-Étienne-Cartier	Arrondissement le Sud-Ouest	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : le 24 mai 2018 de 10 h à 16 h Montage : le 24 mai 2018, de 7 h à 10 h Démontage : le 24 mai 2018, de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Relais pour La Vie du Grand Sud-Ouest	Société canadienne du cancer	Parc Angrignon	L'événement : Du 1er juin à 19 h au 2 juin 2018 à 7 h Montage : Le 1er juin 2018 de 7 h à 19 h Démontage : Le 2 juin 2018 de 7 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival Multiculturel	Église Méthodiste Libre du Québec (Carrefour de Saint-Henri)	Parc Victor-Rousselot	L'événement : Le 2 juin 2018 de 13 h à 17 h Montage : Le 2 juin 2018 de 11 h à 13 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries : Remise le 3 juin 2018, aux mêmes heures
SDC - Fête de quartier Petite-Bourgogne	SDC - Les Quartiers du Canal	Parc Vinet et la ruelle située au sud du Parc (entrée sur la rue Charlevoix, derrière les restaurants de la rue Notre-Dame)	L'événement : Le 2 juin 2018 de 13 h à 21 h Montage : Le 2 juin 2018 de 8 h à 13 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 8 h à 13 h

La Footbagarre	AKI Québec	Parc des Corroyeurs	<p>En cas d'intempéries : Remise le 3 juin 2018, aux mêmes heures</p> <p>L'événement : 2-3 juin 2018 de 10 h à 19 h / par jour Montage : Le 2 juin 2018 de 8 h à 10 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Annulé</p>
La marche Gutsy	Crohn et Colite Canada	Parc Angrignon - Les étangs	<p>L'événement : Le 3 juin 2018 de 8 h à 14 h Montage : Le 3 juin 2018 de 6 h à 8 h Démontage : Le 3 juin 2018 de 14 h à 16 h En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Activités plein air	Centre sportif de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar Peterson	<p>L'événement : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 18 h à 19 h. Le 16 juin de 11 h 45 à 12 h 45 Montage : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 17 h 30 à 18 h. Le 16 juin de 11 h 15 à 11 h 45 Démontage : Les 4 et 19 juin, 9 et 17 juillet, 6 et 14 août 2018 de 19 h à 19 h 30. Le 16 juin de 12 h 45 à 13 h 15 En cas d'intempéries : Tous remis au lendemain sauf l'activité du 16 juin qui elle sera annulée.</p>
Joutes et entraînements des organismes sportifs du Sud-Ouest	<p>Aces Football</p> <p>Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal</p> <p>Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal</p> <p>Académie de tennis du Sud-Ouet de Montréal</p>	<p>Parcs Le Ber et De La Vérendrye</p> <p>Parcs Gadbois, Le Ber, Vinet, D'Argenson, Ignace-Bourget et carré d'Hibernia</p> <p>Parcs D'Arcy-McGee, Ignace-Bourget et De La Vérendrye</p> <p>Parc De La Vérendrye</p>	<p>Du 7 juin au 19 novembre 2018, lors des joutes et entraînements de Aces Football</p> <p>Du 7 juin au 31 août 2018, lors des joutes et entraînements de l'Association de baseball du Sud-Ouest de Montréal (ABSOM)</p> <p>Du 7 juin au 31 août 2018, lors des joutes et entraînements de l'Association de soccer du Sud-Ouest de Montréal</p>

	D.J. sports club inc.	Parc Oscar-Peterson	(ASSOM) Du 7 juin au 1er octobre 2018, lors des joutes et entraînements de l'Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal (ATSOM) Du 7 juin au 27 août 2018, lors des joutes et entraînements de D.J. sports club inc.
Fête Saint-Antoine	Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Bosco	Rue Springland entre Beaulieu et Hamilton Marche (10 juin 2018, de 16 h à 17 h 30) : Sur Springland au coin de la rue Beaulieu direction ouest jusqu'à la rue Hamilton, Sur Hamilton direction sud jusqu'à la rue Allard, Sur Allard direction ouest jusqu'à la rue Jogues, Sur Jogues direction nord jusqu'à la rue Jolicoeur, Sur Jolicoeur direction est jusqu'à la rue Dumas, Sur Dumas direction sud jusqu'à la rue Springland, Sur Springland direction est jusqu'à la rue Beaulieu.	L'événement : Le 9 juin 2018 de 14 h à 21 h et le 10 juin 2018 de 13 h à 21 h Montage : Le 9 juin 2018 de 9 h à 14 h Démontage : Le 10 juin de 21 h à 22 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	La fondation canadienne des tumeurs cérébrales	Parc Angrignon - Les étangs	L'événement : Le 10 juin 2018 de 8 h à 14 h Montage : Le 10 juin 2018 de 6 h à 8 h Démontage : Le 10 juin 2018 de 12 h à 14 h En cas d'intempéries : Maintenu
Festival folk de Montréal sur le canal	Festival Folk de Montréal sur le Canal	Parc de l'ancienne-cour-de-triage	L'événement : Du 15 au 17 juin 2018 de 12 h à 23 h Montage : 14 juin 2018 de 6 h à 23 h Démontage : Du 17 juin 2018 à 20 h au 18 juin 2018 à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête de lancement Quartier 21	Action Gardien	Parc LeBer, à l'angle des rues Favard et Fortune	L'événement : Le 16 juin 2018 de 13 h à 17 h Montage : Le 16 juin 2018

La grande ruée	Fondation CST	Parc Angrignon - Les étangs	de 11 h à 13 h Démontage : Le 16 juin 2018 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries : Remis au 17 juin 2018 aux mêmes heures L'événement : Le 16 juin 2018 de 8 h à 16 h Montage : Le 15 juin 2018 de 6 h à 23 h Démontage : Le 16 juin 2018 de 16 h à 23 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête folklorique Sabantuy	Tatar culture centre Miras	Parc Angrignon - La clairière	L'événement : Le 17 juin 2018 de 11 h à 18 h Montage : Le 17 juin 2018 de 8 h à 11 h Démontage : Le 17 juin 2018 de 18 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Messe d'été et pique-nique	Mission Catholique Coréenne de Montréal	Parc Angrignon - Pavillon de l'étang	L'événement : Le 17 juin 2018 de 10 h 30 à 18 h Montage : Le 17 juin 2018 de 8 h 30 à 10 h 30 Démontage : Le 17 juin 2018 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Remis au 24 juin 2018 aux mêmes heures
BBQ familiale de Station familles	Station familles	Ruelle entre le boulevard Monk et la rue Briand	L'événement : Le 20 juin 2018 de 10 h à 15 h 30 Montage : Le 20 juin 2018 de 10 h à 10 h 30 Démontage : Le 20 juin 2018 de 15 h à 15 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Festival culturel Yemba	Association Yemba du Canada	Parc Angrignon - La plaine	L'événement : Le 30 juin 2018 de 9 h à 20 h Montage : Le 30 juin 2018 de 8 h à 9 h Démontage : Le 30 juin 2018 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Cinéma sous les étoiles	Les Productions Funambules Médias	Parc Saint-Gabriel	L'événement : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août 2018, de 20 h à 23 h Montage : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et 7 août 2018, de 18 h à 20 h Démontage : Les mardis 3, 10, 17, 24, 31 juillet et

BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Centre communautaire Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	7 août 2018, de 23 h à 24 h En cas d'intempéries : Ajout du mardi 14 août 2018, aux mêmes heures
Swish Montréal	Canadian Refugee Initiative	Parc Oscar-Peterson	L'événement : Le 6 juillet 2018 de 16 h à 19 h Montage : Le 6 juillet 2018 de 7 h à 16 h Démontage : Le 6 juillet 2018 de 19 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le promoteur doit appliquer des principes du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David RACETTE
Agents de projets, promotions et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-30

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des
loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice de la culture_ des sports_ des loisirs et
du développement social



Dossier # : 1183459004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 5760, rue Angers

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Maurice Martel, architecte, déposés et estampillés en date du 18 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction du bâtiment situé au 5760, rue Angers.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183459004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 5760, rue Angers

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 19 avril 2018, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.4, Parc St-Paul. L'unité de paysage Parc Saint-Paul, incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, est délimitée à l'ouest par la bande de parcelles est de la rue Laurendeau, à l'ouest par la rue Drake, au nord par la bande de parcelles sud de l'avenue de l'Église et au sud par la bande de parcelles nord de la rue Jacques-Hertel.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %
- Le secteur en est un de valeur intéressante

Il y a eu un changement de zonage en 2014 et le nombre d'étages maximum qui était de 3 étages a été diminué à 2 étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision favorable du comité d'étude des demandes de démolition # 2018-02.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 2 étages comprenant 3 logements de type maison de ville. Chaque logement est aménagé sur 3 niveaux incluant le sous-sol, avec un stationnement intérieur accessible depuis la ruelle et une terrasse à l'arrière. La proposition s'inspire du duplex surélevé dont un exemple est le bâtiment adjacent de gauche. Les matériaux sont la brique d'argile blanche, format normand Alaska White Velour de Belden, la brique d'argile noire, format normand BlackDiamond de Belden et les portes et fenêtres seront en aluminium anodisé couleur noire.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA. L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2018, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec la suggestion de planter au moins 2 arbres de dimension moyenne dans la cour arrière.

Le 18 avril 2018, la DAUP a reçu des plans modifiés qui tenaient compte de cette suggestion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-03

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1183459006

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 1376, rue Charlevoix

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Sid Lee, architecture, déposés et estampillés en date du 27 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 1376, rue Charlevoix

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:34

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183459006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 1376, rue Charlevoix

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 20 novembre 2017, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 2.14, rue Saint-Patrick Est. L'unité de paysage Rue Saint-Patrick Est, incluse dans l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles, est délimitée par le canal de Lachine au nord, par l'avenue Atwater à l'ouest et par la rue Saint-Patrick et ses parcelles attenantes ainsi que la rue Wellington au sud.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2A, H;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 84 % (70 % X 1.2 - terrain de coin).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA16 22 0259 en appel de la décision 2016-02 du comité de démolition du 16 février 2016.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment mixte de 3 étages comprenant 90 logements, des commerces sur une partie du rez-de-chaussée et 57 unités de stationnements en sous-sol. Le projet fait suite à la démolition autorisée du restaurant Magnan et une commémoration à cet effet est prévue sur le site.

Les matériaux sont les suivants :

- brique Fortera Riverdale matt de format modulaire métrique;
- revêtement d'accent 1- en tôle métallique PP-400 de Panfab de couleur noire;
- revêtement d'accent 2 - à l'intérieur des loggias en tôle métallique modèle PP-400 de Panfab de couleur blanche titane;
- cadrage en aluminium noir et verre clair pour les fenêtres;
- cadrage en aluminium anodisé clair pour les fenêtres des loggias.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 3 avril 2018; notamment de mieux définir le plan de commémoration, fournir un plan de gestion des déchets incluant le recyclage et le compostage, fournir des détails sur le mode de plantation des arbres sur dalles dans la cour intérieure, mieux intégrer la façade donnant sur la rue Augustin-Cantin afin de représenter davantage sa fonction résidentielle, animer la façade arrière des commerces donnant sur la cour intérieure, explorer la possibilité de mettre de la commémoration sur la passerelle.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet;

lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-03

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1183459009

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5446, rue Angers

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Bergeron Bouthillier architectes, déposés et estampillés en date du 4 mai 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 5446, rue Angers.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:33

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183459009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5446, rue Angers

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 29 mars 2018, pour la transformation d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant, B3 - Immeubles d'intérêt patrimonial et B4 - Transformations et remplacements spécifiques, en rapport à l'unité de paysage 3.1, Avenue de l'Église Est. L'unité de paysage Avenue de l'Église Est, incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, est composée des parcelles adjacentes à l'avenue de l'Église, entre les rues Hadley à l'ouest et Drake à l'est. Le bâtiment, qui est une école de la Commission scolaire de Montréal, est un immeuble d'intérêt patrimonial (IIP). Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : E.4(1);
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 11 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à ajouter un escalier d'issue donnant sur la rue Roberval, afin de rendre le bâtiment conforme aux normes du code national du bâtiment, remplacer l'escalier extérieur donnant sur la rue Angers, démolir et reconstruire le vestibule de l'escalier intérieur vers le sous-sol donnant sur la rue de l'Église et d'autres modifications mineures aux murs extérieurs.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de

paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

L'objectif principal pour un immeuble d'intérêt patrimonial est de protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel des immeubles en favorisant des interventions qui sauvegardent leurs traits distinctifs et mettent en valeur ce caractère tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-03

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1184824006

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation de l'immeuble situé au 850, rue des Seigneurs

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par André Lavoie, architecte, déposés et estampillés en date du 25 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé 850, rue des Seigneurs.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:32

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184824006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation de l'immeuble situé au 850, rue des Seigneurs

CONTENU

CONTEXTE

La demande de permis # 3001377308 a été déposée le 16 janvier 2018 à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour les travaux de transformation du bâtiment situé au 850, rue des Seigneurs. Cette tour d'habitation de 8 étages se situe sur la partie est de l'îlot formé par les rues Saint-Antoine au nord, des Seigneurs à l'est et la terrasse Coursol au sud. Construit en 1973, ce bâtiment de l'Office municipal d'habitation de Montréal doit faire l'objet de transformations touchant son enveloppe constituée de panneaux de béton préfabriqués qui présentent des problèmes d'étanchéité et d'isolation (ponts thermiques, condensation, moisissure et déperdition de chaleur).

Bien que conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, et en rapport à l'unité de paysage 1.1 - Sainte-Cunégonde. Située dans l'aire de paysage La Petite-Bourgogne, cette unité de paysage est constituée d'un ensemble de parcelles majoritairement résidentielles. Les limites irrégulières de cette unité s'étendent, d'est en ouest, de la rue Guy à l'avenue Atwater et, du nord au sud, de la rue Saint-Antoine Ouest à la rue Notre-Dame Ouest.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'amélioration de l'étanchéité et de l'isolation du bâtiment par l'installation d'un nouveau parement de brique apposé aux panneaux de béton préfabriqués existants, lesquels constituent son enveloppe extérieure ainsi que sa structure. Des échangeurs d'air doivent être installés dans chaque logement à des fins de remise aux normes de ventilation et de salubrité du bâtiment. Ils seront reliés à des conduits verticaux extérieurs installés sur la façade donnant sur la rue des Seigneurs et sur le mur qui donne sur la cour arrière. Ces conduits seront enveloppés et dissimulés par le nouveau parement de brique. Le projet prévoit aussi l'agrandissement de certaines ouvertures et le remplacement des garde-corps

des balcons.

Les matériaux qui constituent l'enveloppe extérieure du bâtiment sont :

- Brique noire pour les murs situés aux 4 coins du bâtiment;
- Brique gris pâle pour les murs situés sur les parties centrales des façades;

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des séances du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars, du 17 avril et du 10 mai 2018.

Approbation PIIA - CCU du 20 mars 2018 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- L'amélioration de la qualité architecturale et de l'aménagement paysager;
- La diminution de l'empreinte écologique du bâtiment conséquente à l'amélioration de son étanchéité et de son isolation;
- La mise aux normes du bâtiment relativement aux accès et au confort des résidents et à la salubrité;

Lors de la séance du CCU du 20 mars 2018, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au PIIA pour le bâtiment situé au 850, rue des Seigneurs et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de prévoir un autre revêtement que celui en simili-bois et que les panneaux opaques de brique soient davantage travaillés.

Approbation PIIA - CCU du 17 avril 2018 :

Suite à ces recommandations, l'architecte du projet a remplacé les panneaux en simili-bois des balcons par des panneaux métalliques couleur beige et de remplacer la brique noire par de la brique grise.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- L'amélioration de la qualité architecturale et de l'aménagement paysager;
- La diminution de l'empreinte écologique du bâtiment conséquente à l'amélioration de son étanchéité et de son isolation;
- La mise aux normes du bâtiment relativement aux accès et au confort des résidents et à la salubrité;

Lors de la séance du CCU du 17 avril 2018, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au PIIA pour le bâtiment situé au 850, rue des Seigneurs et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont apprécié l'évolution du projet en réponse aux recommandations émises lors du CCU du 20 mars, mais ont toutefois émis un avis défavorable, estimant que la qualité des façades pourrait être améliorée grâce à des variations dans l'appareillage des briques (légère projection ou retrait de bandeaux par exemple).

Approbation PIIA - CCU du 10 mai 2018 :

Suite à ces dernières recommandations, l'architecte du projet a proposé d'introduire des bandeaux de briques installées en "soldat".

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant l'amélioration de la qualité architecturale suite aux recommandations du CCU du 20 mars et celui du 17 avril 2018; lors de la séance du CCU du 1er mai 2018, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au PIIA pour la transformation du bâtiment situé au 850, rue des Seigneurs et a recommandé de l'approuver.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 14 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-03

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

Julie NADON
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1183459008

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 556, rue de Sébastopol.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la Eduardo Rosario, technicien en architecture, déposés et estampillés en date du 30 avril 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la transformation du bâtiment situé au 556, rue de Sébastopol.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:34

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183459008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 556, rue de Sébastopol.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 28 février 2018, pour la transformation d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 2.10A, Rue de la Congrégation. L'unité de paysage Rue de la Congrégation, incluse dans l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles, est comprise entre la rue de Sébastopol et les voies ferrées au nord et à l'ouest, la rue Le Ber à l'est et la rue Sainte-Madeleine et ses parcelles attenantes au sud. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à transformer un bâtiment industriel vacant en bâtiment résidentiel unifamilial et d'ajouter un étage. La façade avant de 2 étages sera recouverte de brique d'argile Riverdale Smooth, les nouvelles fenêtres sont de couleur noir mat de la compagnie Aluminex, les linteaux seront en briques soldats.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA. L'objectif principal pour un projet d'agrandissement étant de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique étant de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 17 avril 2018; notamment d'aligner la hauteur des ouvertures, dessiner sur la façade les modèles de portes et fenêtres tels que proposés et d'ajouter des briques soldats au-dessus de la porte de garage.

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DOMINGUE
Architecte, préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-03

Julie NADON
Chef de division Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur

**Dossier # : 1177168001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Cession de terrain aux fins de frais de parc - Lot 1 573 920, situé au 5073, rue Turcot, du côté sud de la rue Turcot, à l'est de le rue Bourassa

D'accepter le terrain situé sur le lot 6 187 476 (69,5 m²) à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 573 920 du cadastre du Québec situé au 5073, rue Turcot, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et l'article 3.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), équivalant à 10% de la valeur réelle du lot 1 573 920.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-03 11:59**Signataire :**

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1177168001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Cession de terrain aux fins de frais de parc - Lot 1 573 920, situé au 5073, rue Turcot, du côté sud de la rue Turcot, à l'est de le rue Bourassa

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain a soumis, en date du 16 novembre 2017, un projet d'opération cadastrale (dossier 3001302250) en vue d'identifier un emplacement sous cinq nouveaux numéros de lots propres et distincts (6 086 755, 6 086 756, 6 086 757 , 6 086 758 et 6 187 476). La demande fait suite au morcellement d'une assiette sans bâtiment érigé dessus, le tout étant soumis afin de dégager quatre assiettes, pour développement et une assiette vacante.

Un permis de démolition (3000324544-13) a été émis le 26 mars 2013 suite à la destruction du bâtiment lors d'un incendie survenu le 14 octobre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 22 0260, dossier 1177703001 : Demande d'une dérogation mineure relative à la subdivision en quatre lots constructibles d'un lot vacant situé sur les rues Turcot et Vaillant

DESCRIPTION

L'emplacement est situé du côté Nord de la rue Turcot, entre la rue Bourassa et la rue Saint -Henri. La superficie totale du lot est de 694,8 m².

Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (RCA14 22014) et l'article 3 (1°) du Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), les lots projetés 6 086 755, 6 086 756, 6 086 757 et 6 086 758 ne doivent pas faire l'objet de frais de parc, puisque le lot 6 187 476 a été dégagé pour servir à des fins de parcs ou de terrains de jeux..

La Direction des infrastructures - Division de la géomatique, a été consultée à cet effet et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur ces emplacements.

La valeur réelle du lot 1 573 920, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest (694,8 m²) est évaluée à 441 200 \$, pour un taux de base de 635,00 \$/m²;

Les lots projetés n'étant pas conformes au Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), une demande de dérogation mineure (3001301755) datée du

26-04-2017 a été déposée pour étude et approuvée le 4 juillet 2017 et signé électroniquement le 7 juillet 2017 (résolution CA17 22 0260).

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie, représentant 69,48 m2, est justifié pour des fins de parcs ou de terrains de jeux .

Le propriétaire a fait la proposition du lot 6 187 476 comme cession de terrain aux fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le propriétaire à céder à la ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de terrain représentant 10% du terrain compris dans le plan et situé en un lieu qui, de l'avis du directeur, convient pour l'établissement de parcs ou de terrains de jeux :

.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

;

- Approbation du permis de lotissement (dossier 3001302250).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14 22014) et du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027) permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une demande de permis de lotissement exigeant une contribution à des fins de parc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Normand VANDAL)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierno BALDÉ
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-06

Louis-Henri BOURQUE
Chef de division - Permis et inspections

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1184704001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'horaire de l'espace tarifé SP160, situé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort.

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de livraison, de 8h à 17h, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort, à 75 mètres de la rue Peel, d'une longueur de 6 mètres;

De modifier la programmation des heures tarifées de la borne de paiement et du panneau pour l'espace tarifé SP160, situé sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-04 13:27

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184704001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'horaire de l'espace tarifé SP160, situé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort.

CONTENU**CONTEXTE**

L'entreprise située au 990, rue Notre-Dame Ouest, ainsi que les autres occupants du bâtiment, reçoivent et acheminent beaucoup de correspondance et de colis via Postes Canada et les compagnies de courrier. L'espace de stationnement tarifé situé devant le bâtiment est toujours occupé et oblige les camions de livraison à se stationner en double file, pour effectuer leur travail, ce qui cause des congestions et affecte la sécurité des chauffeurs. Pour remédier au problème, nous proposons d'installer une zone de livraison dans l'espace tarifé SP160, de 8h à 17h, du lundi au vendredi, ce qui implique la modification de son horaire d'application.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de livraison, de 8h à 17h, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort, à 75 mètres de la rue Peel, d'une longueur de 6 mètres.

Modifier la programmation des heures tarifées de la borne de paiement et du panneau pour l'espace tarifé SP160, situé sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Peel et Montfort.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées à la réglementation de stationnement faciliteront les livraisons et amélioreront la sécurité des chauffeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux effectués par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Sud-Ouest est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter-services.

La modification de la borne et du panneau est entièrement à la charge de Stationnement de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de revenu en raison de la modification de la programmation des heures de l'espace tarifé SP160.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux de nouvelle signalisation seront installés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation, ainsi qu'à Stationnement de Montréal afin que ces derniers puissent effectuer la modification.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 3 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LECLAIR
Agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Ramy MIKATI
Chef de division

Le : 2018-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE
Directeur



Dossier # : 1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx.

Signé par Babak HERISCHI **Le** 2018-05-11 07:35

Signataire :

Babak HERISCHI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186347010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommandation au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la réfection du poste de district Lionel-Groulx

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses équipements, la Société de transports de Montréal (STM) doit procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx situé sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La Division de l'urbanisme a été mandatée afin de rédiger un règlement permettant la réfection du poste, en dérogation aux paramètres d'usage, de volumétrie, de lotissement et d'architecture de l'arrondissement. Le Conseil d'agglomération peut adopter le règlement en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. La procédure prévue par la loi précitée incluait la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle a été tenue par la STM au printemps 2017. Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 janvier 2018 : Résolution CG18 0037 - Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx (1176347030).

DESCRIPTION

Contexte :

La STM souhaite procéder à la réfection du poste de district Lionel-Groulx afin de répondre aux besoins en énergie de 13 stations du réseau de métro. Le projet implique également le remplacement de la membrane d'étanchéité recouvrant le tunnel du métro ainsi qu'une intervention d'ordre esthétique sur les deux puits de lumière situés dans le parc.

Le poste de district actuel, un bâtiment de béton d'un étage d'une hauteur de 5 m, est situé sur la rue Greene du côté ouest du terminus d'autobus. Il comporte un stationnement intérieur accessible par la boucle de l'avenue Lionel-Groulx. Sa fonction principale est de contenir des groupes électrogènes afin de desservir le réseau du métro. Le bâtiment comporte aussi deux puits de ventilation situés à l'avant, lesquels desservent le tunnel situé en dessous.

Les deux puits de lumière en béton, d'une hauteur de deux mètres, sont situés dans le parc dans l'axe créé par l'édicule du métro Lionel-Groulx et le poste de district et permettent d'éclairer les quais du métro. Le puits de lumière le plus rapproché de la rue Greene comporte aussi des puits de ventilation.

La membrane d'étanchéité à remplacer occupe le dessous d'une partie du parc, situé entre la piste cyclable au sud et le chemin piéton parallèle à la piste cyclable, situé plus au nord. Elle s'étend de la rive ouest de la rue Greene jusqu'à l'avant de l'édicule Lionel-Groulx.

Projet :

Le projet inclut la démolition du poste de district existant et la construction d'un poste de district répondant aux normes en matière de sécurité. Le nouveau poste de district a une hauteur de trois étages avec construction hors toit, ce qui équivaut à 22 m. L'implantation du bâtiment dépasse légèrement les limites du poste actuel, excepté pour la partie nord-ouest du bâtiment dont l'empreinte est agrandie afin de combler un décroché présent actuellement. Le bâtiment est aligné sur les limites nord et ouest du lot et possède un retrait d'environ quatre mètres face aux limites sud et est du lot. Son taux d'implantation est approximativement de 85%.

Le rez-de-chaussée comporte une quinzaine de cases de stationnement ainsi qu'un espace de chargement pour les camions. L'accès véhiculaire se fait à partir de l'avenue Lionel-Groulx. Les accès piétons au bâtiment se font quant à eux sur la face ouest ainsi que les deux faces latérales. Une remise ainsi qu'une salle pour les réservoirs d'huile alimentant les génératrices en cas de panne font également partie du programme du rez-de-chaussée. Les puits de ventilation sont intégrés au bâtiment. Le deuxième étage comporte une galerie de câbles. Cet étage est le plus bas avec seulement trois mètres. Le 3e étage comprend deux rangées de cabinets abritant les ponts haute tension. Le milieu de l'étage est occupé par les génératrices en opération lors de pannes, lesquelles sont situées à l'arrière de silencieux. Finalement, un appentis mécanique situé sur le toit en retrait des quatre façades comporte notamment la mécanique du monte-charge.

Ce programme intérieur se reflète dans la volumétrie, avec le rez-de-chaussée et la galerie de câbles légèrement en retrait sur les faces nord et sud, avec une avancée sur la face est laquelle abrite les puits de lumière. Le 3e étage surplombe le rez-de-chaussée et comporte deux avant-corps sur les faces nord et sud laissant deviner la présence des corridors des ponts de haute tension. Le volume de l'appentis mécanique est en retrait d'environ 13 mètres à partir de la façade Greene.

En ce qui a trait à la matérialité, le bâtiment proposé a un rez-de-chaussée de béton en rappel au matériau original, avec des persiennes en acier noir cachant les puits de ventilation. Un bandeau de panneaux tympan noirs vitrés entoure partiellement le 2e étage. Le 3e étage est constitué d'un assemblage de tuiles et de tubes de grès gris pâle et gris foncé, recouvrant les différentes parties du volume selon les fonctions se trouvant à l'arrière; les corridors des ponts haute tension sont couverts de tuiles de grès avec des ouvertures en verre et panneaux tympan et façade Greene comporte un assemblage de tubes de grès permettant de laisser passer l'air poussé par les génératrices. Ce motif de tubes est reproduit sur la face opposée sur l'avenue Lionel-Groulx, avec l'addition d'une marquise en avancée surplombant les entrées piétonnes et véhiculaires. Les éléments de l'appentis mécanique au toit sont dissimulés par des panneaux métalliques.

En ce qui a trait au lotissement, le projet implique l'acquisition d'une partie du lot 4 141 272 actuellement dans le domaine public de la Ville. Le lot projeté 6 188 565 sera alors créé puis une opération cadastrale de remembrement permettra de consolider le lot 4 570 908 sur lequel se trouve actuellement le bâtiment.

Les interventions sur les puits de lumière, quant à elles, sont plutôt d'ordre esthétique de façon à ce que leur apparence s'intègre à l'architecture de l'édicule du métro et du nouveau poste de district, permettant de lier visuellement les deux bâtiments. Les persiennes jaune et orangé sont remplacées par des persiennes noires et les ouvertures sont soulignées de cadres métalliques noirs sous lesquels sont installées des lumières DEL permettant d'éclairer le parc.

Réglementation :

Le projet déroge principalement à l'usage E.1(1) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qui permet uniquement des parcs. Le poste de district actuel constitue en effet une construction dérogatoire en situation de droits acquis. L'usage E.1(1) ne possède aucune norme reliée à la construction (hauteur, implantation, densité, etc.), puisque les seules constructions autorisées dans les parcs sont les dépendances. L'usage spécifique demandé est « station de métro et équipements auxiliaires ».

Les autres paramètres normatifs du bâtiment sont modelés en fonction de la proposition et des besoins de la STM :

- Hauteur max : 22 m;
- Taux d'implantation max : 85 %;
- Marge avant est min : 3 m;
- Marge latérale sud min : 4 m.

Le projet déroge également au Règlement sur le lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014). En effet, l'opération cadastrale de remembrement du lot 4 570 908 avec le lot projeté 6 188 565 ne sera pas complétée lors de l'adoption du règlement. Ainsi, le projet déroge à l'article 15 qui stipule que le bâtiment doit être construit sur un lot distinct.

Tel que souhaité par le requérant, le projet ne sera pas soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019). Cependant, le requérant a tout de même présenté son projet au Comité consultatif d'urbanisme en révision architecturale afin d'améliorer l'apparence de la proposition.

JUSTIFICATION

Le poste de district Lionel-Groulx constitue une installation stratégique pour la distribution de l'énergie électrique dans le réseau de métro, alimentant 13 stations de la ligne verte et orange. Cependant, les équipements actuels ont atteint la fin de leur vie utile. Ainsi, les équipements de moyenne tension et les groupes électrogènes doivent être remplacés afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique du métro et des nouvelles charges nécessaires à son exploitation.

En raison des normes de sécurité applicables à un tel équipement, il n'est pas possible de réutiliser le même volume de bâtiment. En effet, les équipements tels les ponts haute tension et la génératrice en cas de panne nécessitent un espace suffisant pour leur utilisation sécuritaire. C'est pourquoi la volumétrie du bâtiment est massive.

Les accès véhiculaires au garage se font au même endroit, c'est-à-dire via l'avenue Lionel-Groulx. Toutefois, la superficie dédiée à une aire de stationnement extérieure qui est actuellement occupée par les employés de la STM sera incluse au bâtiment. L'impact de la perte de ces cases ne devrait pas être ressenti dans le reste du quartier.

Le projet générera peu de nuisances en terme de bruit et d'émissions. Les génératrices, qui seront opérées aux fins de test une fois par mois, sont amorties par des silencieux afin que

le bruit qui en émane n'excède pas 45 décibels, équivalant à l'amplitude de bruit d'une conversation.

En ce qui a trait à l'ensoleillement, l'orientation du bâtiment fait que l'ombre sera principalement portée sur la piste cyclable au nord. Le jardin communautaire ne sera pas sensiblement affecté, bien que, puisque le bâtiment se rapproche de sa limite nord, il se peut que quelques jardinets doivent être relocalisés.

Des aménagements paysagers temporaires seront effectués sur les surfaces touchées par les travaux. Cet espace s'inscrit dans une planification qui englobe l'ensemble de l'îlot du métro, laquelle sera élaborée et mise en oeuvre par la Ville-centre au cours des trois prochaines années.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Le 1er mars 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement le projet, avec les commentaires suivants :

« Le comité reçoit favorablement la proposition et comprend que le bâtiment est soumis à plusieurs contraintes techniques. Il remarque que l'approche conceptuelle est réfléchie et apprécie que la matérialité démontre un souci de qualité.

Bien qu'il conçoit que le bâtiment soit, somme toute, intéressant, le comité croit qu'il y a lieu d'adoucir la proposition au niveau du rez-de-chaussée afin d'améliorer l'expérience du piéton sur Greene et de rendre le bâtiment moins austère.

Le comité estime qu'il y a trop de gestes pour la taille et l'échelle du bâtiment. Il y a lieu de le simplifier et de l'éclaircir.

Les membres auraient souhaité une certaine continuité dans la série à partir de l'édicule Lionel-Groulx.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx provient d'une subvention du ministère des Transports visant la mise à niveau des équipements de transport en commun. L'applicabilité de cette subvention prend fin en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment vise une certification Envision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 8 mai 2017 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM.

Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 mai 2018 : recommandation par le Conseil d'arrondissement;
6 juin 2018 : recommandation par le Comité exécutif et inscription au Conseil municipal;
18 juin 2018 : Conseil municipal;
21 juin 2018 : Avis de motion et présentation du règlement au Conseil d'agglomération;
23 juillet 2018 : adoption du règlement par le Conseil d'agglomération;
juillet-août 2018 : entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2018-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur